

Direction de la Diffusion et de l'Action régionale

Rapport du groupe de travail DREES/INSEE/DRJSCS
sur les indicateurs locaux de suivi du plan pluriannuel de lutte
contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS)

H 2014/02

Document de travail



Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

*Série des documents de travail
de la Direction de la Diffusion et de l'Action Régionale*

H 2014/02

**Rapport du groupe de travail DREES/INSEE/DRJSCS
sur les indicateurs locaux de suivi du plan pluriannuel de lutte
contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS)**

Octobre 2014



Ces documents de travail ne reflètent pas la position de l'INSEE et n'engagent que leurs auteurs.

Working papers do not reflect the position of INSEE but only their author's views.

Ce document a été également publié dans :

document
de *travail*

Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques

DREES

SÉRIE SOURCES ET MÉTHODES

N° 50 • OCTOBRE 2014

Rapport du groupe de travail
DREES/INSEE/DRJSCS sur les
indicateurs locaux de suivi du plan
pluriannuel de lutte contre la pauvreté
et pour l'inclusion sociale (PPLPIS)

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET
DU DIALOGUE SOCIAL

Résumé

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a été adopté le 21 janvier 2013. Sa mise en œuvre repose sur une action partenariale et la mobilisation des différents acteurs des politiques de solidarité, à tous les échelons (politiques, institutionnels, associatifs).

Une mission de l'inspection générale des affaires sociales (Igas) a été chargée de suivre le plan. Dans le cadre de la territorialisation du dispositif, François Chérèque et Simon Vanackere se sont rendus dans toutes les régions pour en initier le déploiement. Les deux inspecteurs de l'Igas ont construit un tableau de bord national de suivi, en collaboration avec la DREES, la direction générale de la cohésion sociale et France Stratégie.

Afin d'éclairer les acteurs locaux des politiques sociales de lutte contre la pauvreté, la DREES, l'INSEE et les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, ont conduit des investigations méthodologiques pour proposer des indicateurs structurés autour des mêmes axes que ceux du tableau de bord national. Ce rapport présente les résultats de ces investigations.

Mots clefs : Politiques publiques - Insertion sociale - Pauvreté sociale

Abstract

The multi-year plan to fight poverty and to foster social inclusion was adopted 21 January 2013. Its implementation is based on a partnership effort and mobilization of various actors in charge of solidarity policies, at all levels (political, institutional and associative).

A mission of the General Inspectorate of Social Affairs (IGAS) was instructed to follow the plan. In order to regionalize the plan, François Chérèque and Simon Vanackere visited all regions to initiate its application. IGAS built a national monitoring board, in collaboration with DREES, DG Social Cohesion and France Strategy.

To inform local stakeholders of social policies, DREES, INSEE and Regional Directorates of Youth, Sports and Social Cohesion have led methodological investigations to propose indicators similar to those of the national monitoring board. This report presents the results of these investigations.

Keywords : Public policy - insertion social - poverty

Sommaire

INTRODUCTION	8
I. Le contexte	8
II. Le groupe de travail DREES-INSEE-DRJSCS	8
III. Les objectifs du groupe de travail	9
IV. L'organisation du groupe de travail	9
V. Le rapport du groupe de travail	10
SYNTHÈSE	11
I. Les objectifs du groupe de travail	11
II. La démarche	11
III. Les propositions	12
IV. La liste des indicateurs	12
PREMIÈRE PARTIE : LES CONCLUSIONS TRANSVERSALES DES TRAVAUX	19
I. La production des données sur les DOM : quelques investigations à poursuivre	19
II. L'approche géographique : privilégier dans un premier temps une production d'indicateurs sur le département	19
III. Un besoin de Filosofi	21
IV. Le cas du recensement de la population : le problème de l'utilisation l'annuelle	21
V. Une meilleure valorisation des sources existantes : profiter de l'exercice pour améliorer encore le système statistique	22
VI. L'estimation à partir d'enquêtes nationales : complexe, mais pas totalement abandonnée	22
DEUXIÈME PARTIE : L'ANALYSE PAR PAQUET DE MESURES	23
I. Les indicateurs transversaux et le paquet « accessibilité »	23
I.1. Quels sont les objectifs du PPLPIS de ce paquet ?	23
I.2. A quelles questions/problématiques les indicateurs nationaux cherchent-ils à répondre ?	24
I.3. Synthèse des pistes envisagées, des indicateurs étudiés et des pistes à creuser	25
I.4. Synthèse de la démarche réalisée.....	28
II. Les indicateurs du paquet « Emploi-Travail »	28
II.1. Quels sont les objectifs du PPLPIS de ce paquet ?	28
II.2. A quelles questions/problématiques les indicateurs nationaux cherchent-ils à répondre ?	29
II.3. Synthèse des pistes envisagées, des indicateurs étudiés et des pistes à creuser	30
II.4. Synthèse de la démarche réalisée	33
III. Les indicateurs du paquet « Logement »	34
III.1. Quels sont les objectifs du PPLPIS de ce paquet ?	34
III.2. A quelles questions/problématiques les indicateurs nationaux cherchent-ils à répondre ?	35
III.3. Synthèse des pistes envisagées, des indicateurs étudiés et des pistes à creuser	35
III.4. Synthèse de la démarche réalisée	39
IV. Les indicateurs du paquet « Santé »	40
IV.1. Quels sont les objectifs du PPLPIS de ce paquet ?	40
IV.2. A quelles questions/problématiques les indicateurs nationaux cherchent-ils à répondre ?	40
IV.3. Synthèse des pistes envisagées, des indicateurs étudiés et des pistes à creuser	40
IV.4. Synthèse de la démarche réalisée.....	45

V. Les indicateurs du paquet « Familles, enfance»	46
V.1. Quels sont les objectifs du PPLPIS de ce paquet ?.....	46
V.2. A quelles questions/problématiques les indicateurs nationaux cherchent-ils à répondre ?	46
V.3. Synthèse des pistes envisagées, des indicateurs étudiés et des pistes à creuser	47
V.4. Synthèse de la démarche réalisée	48
VI. Les indicateurs du paquet « Inclusion bancaire et surendettement »	48
VI.1. Quels sont les objectifs du PPLPIS de ce paquet ?	48
VI.2. A quelles questions/problématiques les indicateurs nationaux cherchent-ils à répondre ?	49
VI.3. Synthèse des pistes envisagées, des indicateurs étudiés et des pistes à creuser	49
VI.4. Synthèse de la démarche réalisée	50
TROISIÈME PARTIE : LES PISTES D'ORGANISATION.....	51
I. Proposition de mutualisation de la production des indicateurs et de leur diffusion	51
II. Une collaboration Drees-Insee	51
Annexe 1. Les membres du groupe de travail.....	57
Annexe 2. La feuille de route du groupe	58
Annexe 3. Les sigles utilisés.....	65
Annexe 4. Les fiches descriptives des indicateurs retenus pour les indicateurs transversaux	68
Annexe 5. Les fiches descriptives des indicateurs retenus pour le paquet « Accessibilité »	71
Annexe 6. Les fiches descriptives des indicateurs retenus pour le paquet « Emploi-Travail »	75
Annexe 7. Les fiches descriptives des indicateurs retenus pour le paquet « Logement ».....	81
Annexe 8. Les fiches descriptives des indicateurs retenus pour le paquet « Santé »	87
Annexe 9. Analyse statistique de l'indicateur « Taux de recours aux soins dentaires ».....	91
Annexe 10. Les fiches descriptives des indicateurs retenus pour le paquet « Familles, enfance »	94
Annexe 11. Les fiches descriptives des indicateurs retenus pour le paquet	97

Introduction

I. Le contexte

Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS) a été adopté par le Gouvernement le 21 janvier 2013. Il a fait suite à la conférence nationale de décembre 2012, elle-même préparée par les réflexions de sept groupes de travail thématiques. Ces sept thèmes se retrouvent dans le plan, sous la forme de sept « paquets ». A chaque paquet sont associées des mesures (gestion de l'hébergement d'urgence, prestations familiales, restauration scolaire, simplification administrative...). Le plan, qui porte sur cinq ans, propose au total 61 mesures.

Au niveau national, la DREES a participé à la mise au point du tableau de bord national de suivi et est chargée de la collecte annuelle des indicateurs nationaux d'impact et de performance.

II. Le groupe de travail DREES-INSEE-DRJSCS

Une mission de l'inspection générale des affaires sociales (Igas) a été chargée de présenter et de suivre le plan. Dans le cadre de la territorialisation du dispositif, François Chérèque et Simon Vanackere se sont rendus dans toutes les régions pour animer des réunions au cours desquelles des « diagnostics pauvreté » ont été présentés, le plus souvent conjointement par les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et les directions régionales de l'Insee. Ils ont de plus construit, en collaboration avec la Direction de la Recherche des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et le Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective (CGSP), un tableau de bord national de suivi, afin d'accompagner la montée en charge et l'impact des mesures annoncées. Publiés en décembre-janvier de chaque année dans un rapport annuel de suivi du plan, les indicateurs nationaux sont déclinés en indicateurs de mise en œuvre, de mobilisation et « **d'impacts et de performance** ». Ces derniers sont organisés en trois types d'indicateurs :

- Des indicateurs d'impact nationaux et transverses permettant un suivi de la cible européenne de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale,
- Des indicateurs d'impact sectoriels pour les sept paquets de mesure (Amélioration effective des droits, Emploi-travail, Santé, Famille enfance, Logement, Inclusion bancaire, Gouvernance des politiques de solidarité),
- Des indicateurs de performance, sur 15 mesures prioritaires choisies par l'Igas.

Les DRJSCS pouvant être sollicitées pour suivre la mise en œuvre du plan dans leur région, elles ont exprimé le besoin de mettre au point des tableaux de bord territoriaux de suivi. C'est donc la déclinaison, au niveau territorial, du tableau de bord national, qui constitue l'objet du groupe de travail DREES-INSEE-DRJSCS.

Seuls les indicateurs « **d'impacts et de performance** » entrent dans le champ du groupe de travail. Il ne s'agit pas de construire un tableau de bord local permettant de suivre toutes les dimensions de la pauvreté, mais bien de proposer une déclinaison locale des indicateurs nationaux du plan et uniquement de ceux-ci (éventuellement via des indicateurs « proches » qui répondent aux mêmes problématiques). Six des sept thèmes du plan, auxquels s'ajoute une batterie d'indicateurs « transversaux » et quelques « indicateurs de performance par mesure prioritaire » ont été analysés par le groupe. Comme dans le tableau de bord national, le paquet « gouvernance des politiques de solidarité » n'a pas été traité.

L'organisation en « binômes » locaux, composés d'une direction régionale de l'Insee et d'une DRJSCS, a permis de mutualiser les connaissances de chacun, à la fois techniques et politiques, pour construire ces propositions.

III. Les objectifs du groupe de travail

Le groupe de travail a poursuivi deux objectifs :

- proposer des indicateurs pertinents au niveau local pour décliner le tableau de bord national, harmoniser les définitions et les méthodes de construction de ces indicateurs, proposer des pistes d'organisation pour une production mutualisée des indicateurs locaux ;
- définir des conditions propices aux partenariats au niveau régional, entre les DRJSCS et les directions régionales de l'Insee, afin de développer des études ou des tableaux de bord de suivi du plan.

L'objectif opérationnel du groupe de travail est la production d'un rapport diffusé aux deux réseaux, ainsi qu'aux institutions parties prenantes du plan. Les indicateurs retenus dans ce rapport, une fois calculés et diffusés, constitueront un socle d'indicateurs communs, qui pourront être complétés dans certaines régions par d'autres, plus spécifiques.

Ces indicateurs ont vocation à être produits et diffusés dès 2015 pour ceux qui sont facilement disponibles, puis progressivement pour ceux qui nécessitent des travaux complémentaires.

IV. L'organisation du groupe de travail

La réunion de lancement s'est tenue le 6 février 2014. Les membres régionaux du groupe de travail (binômes régionaux composés de DRJSCS et de directions régionales de l'Insee auxquels s'ajoute le Pôle de service de l'action régionale (PSAR) de l'Insee « Emploi-population » et le Dispositif régional d'observation sociale (DROS) de PACA) se sont répartis les sept paquets de mesures de la façon suivante :

1. Paquet Indicateurs transversaux (PSAR emploi population de l'Insee)
2. Paquet Amélioration effective des droits (Psar emploi population de l'Insee)
3. Paquet Emploi-travail (DRJSCS et DR de l'Insee de Picardie)
4. Paquet Santé (DRJSCS et DR de l'Insee de Franche-Comté)
5. Paquet Famille enfance (DRJSCS, DR de l'Insee et DROS de PACA)
6. Paquet Logement (DRJSCS et DR de l'Insee de Rhône-Alpes)
7. Paquet Inclusion bancaire (DRJSCS et DR de l'Insee de Nord - Pas-de-Calais)

Dans la mesure où très peu d'indicateurs retenus au niveau national sont directement déclinables au niveau local, les régions se sont approprié les problématiques auxquelles répondent les indicateurs nationaux afin de proposer des indicateurs alternatifs pertinents et mobilisables localement.

La DREES et l'Insee ont fourni une liste d'experts sur les problématiques et les sources. Ceux-ci ont été consultés sur les indicateurs pressentis. L'objectif était de s'assurer que ces indicateurs pouvaient être produits (tant en termes de date que de territoires couverts) et qu'ils répondaient de manière adéquate à la problématique.

Les propositions régionales ont été discutées lors de deux jours de réunion les 8 avril et 14 mai 2014. Le choix des indicateurs locaux à retenir et la forme des restitutions ont ainsi pu être validés. Chaque région a aussi complété un tableau synthétique d'indicateurs et une fiche descriptive par indicateur.

Les propositions du groupe ont été présentées au Comité de pilotage de l'action régionale de l'Insee (COPAR) de juin 2014 pour discussion. Le COPAR a en effet pour rôle d'analyser l'expression des besoins émanant des régions et de décider des outils à construire pour y répondre.

Enfin le groupe s'est appuyé sur un comité de pilotage DREES-Insee qui s'est réuni à deux moments clés du projet, en amont pour définir la feuille de route du groupe en décembre 2013 et en amont du Copar de juin pour valider la note de saisine de ce comité et la démarche de remise du rapport.

V. Le rapport du groupe de travail

Après une introduction et un rappel de la feuille de route du groupe de travail (cf. en annexe), le rapport présente les conclusions transversales aux différents paquets du plan (zonage géographique, enquêtes nationales, recensement de la population, fichiers, nouveaux systèmes d'information...). Dans une seconde partie, les analyses détaillées par paquet présentent les préconisations et précisent les raisons pour lesquelles certains indicateurs n'ont pas été retenus. Une dernière partie ouvre des pistes d'organisation, notamment pour la mutualisation de la production et la diffusion des données. Des annexes, détaillant l'ensemble des indicateurs retenus, figurent en fin de rapport.

Le rapport comporte donc une liste d'indicateurs, organisée comme le tableau de bord national. Afin de faciliter les analyses locales et de faire le lien avec les réflexions menées au niveau national, le rapport contient, pour chaque entrée thématique du plan, un tableau synthétique expliquant le passage des indicateurs nationaux aux indicateurs locaux.

Lorsqu'ils seront effectivement produits, ces indicateurs permettront une analyse dynamique de la pauvreté et de l'exclusion selon les sept dimensions retenues dans le plan, et, autant que possible, pour les publics et territoires prioritaires (familles monoparentales, jeunes, territoires ruraux isolés, quartiers prioritaires de la politique de la ville et départements d'outre-mer).

Synthèse

Le Gouvernement a adopté le 21 janvier 2013 un plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS).

À l'occasion de la présentation du plan dans les régions au cours de l'année 2013, les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et des directions régionales de l'Insee ont présenté de premiers diagnostics régionaux sur la pauvreté et l'exclusion. Les DRJSCS sont, depuis, sollicitées pour suivre la mise en œuvre du plan dans leur région et ont pour cela besoin de mettre au point des tableaux de bord territoriaux.

Suite à la demande forte exprimée par les responsables de l'observation sociale des DRJSCS et les Services Études et Diffusion (SED) des directions régionales de l'Insee, la DREES et l'Insee ont donc décidé de lancer un groupe de travail sur une déclinaison territoriale des indicateurs d'impact et de performance de suivi du plan.

I. Les objectifs du groupe de travail

Le groupe avait un double objectif :

- **proposer des indicateurs de suivi du plan dans les régions** reprenant les 7 dimensions du plan par publics et territoires prioritaires (familles monoparentales, jeunes, zones rurales isolées, zones de la politique de la ville, départements d'outre-mer),
- **proposer un mode de production mutualisée de ces indicateurs.**

Afin de permettre un premier suivi du plan dès 2015 par les DRJSCS et l'Insee dans le cadre de partenariats, le groupe s'est fixé les échéances suivantes :

- rendre ses premières propositions pour discussion dans le réseau de l'action régionale de l'Insee en juin 2014,
- diffuser en interne son rapport en juillet,
- remettre officiellement le rapport à la mission de l'IGAS en septembre ou octobre 2014.

Il s'agit en effet de permettre l'inscription de la production d'indicateurs dès le second semestre 2014 au programme de travail des différents organismes compétents.

Au-delà du suivi du PPLPIS (2013-2017), le travail du groupe s'inscrit dans la durée en permettant, au travers des indicateurs proposés, **un suivi territorial de la pauvreté et de l'exclusion sociale**. Ce tableau de bord **reprend la démarche de celui sur le "Développement durable"** dans la mesure où les indicateurs retenus visent à accompagner une stratégie nationale à un niveau national et territorial. **Il complète et enrichit, par une approche de suivi temporel, les « indicateurs sociaux départementaux »** qui dressent, chaque année, un état des lieux des principaux domaines de l'action sociale départementale.

II. La démarche

Le groupe s'est réuni trois fois entre février et mai 2014 : une réunion de lancement et deux réunions d'analyse des propositions d'indicateurs par paquet de mesures. Des binômes régionaux (DRJSCS-Insee) avaient la responsabilité de proposer des indicateurs territoriaux permettant le suivi de chacun des paquets du plan. Ces **indicateurs, en nombre limité, doivent s'appuyer autant que possible sur des indicateurs existants ou rapidement mobilisables, interprétables en évolution, sur lesquels les mesures du plan sont susceptibles d'avoir un impact.**

Les indicateurs nationaux, issus d'enquêtes, sont le plus souvent non déclinables en région, même en ayant recours à des méthodes statistiques d'estimations (petits domaines par exemple). Dans ce contexte, le groupe a dû faire appel à des sources administratives exhaustives pour proposer des proxys des indicateurs nationaux.

Pour sélectionner des indicateurs alternatifs, pertinents, facilement calculables, et reposant sur des données disponibles à court ou moyen terme, les binômes DR Insee-DRJSCS ont sollicité des experts nationaux des domaines abordés.

La sélection des indicateurs doit permettre un suivi d'indicateurs monétaires mais aussi non monétaires selon les axes du plan :

- dans un premier temps au niveau départemental (ce sont les conseils généraux qui mettent en œuvre en premier lieu les politiques sociales),
- dans un second temps au niveau infra départemental (zones rurales isolées lorsqu'elles auront été définies, zones des politiques de la ville, zonages à façon...).

III. Les propositions

Le groupe propose :

- Que les premiers indicateurs facilement mobilisables soient produits aux niveaux régional et départemental au second semestre 2014 dans le cadre du futur investissement relatif à la pauvreté non monétaire (EP42) par le PSAR Emploi-Population. Ils pourraient être diffusés aux SED et aux DRJSCS fin 2014.
- Que l'ensemble des indicateurs soit produit dans le cadre d'un co-investissement de la DREES et des PSAR « Synthèses locales » et « Emploi-population » de l'Insee. Ce co-investissement consistera d'une part à estimer et à expertiser les indicateurs moins rapidement mobilisables, puis à expertiser la déclinaison des indicateurs à un niveau géographique plus fin.

IV. La liste des indicateurs

Pour chaque paquet de mesures, les indicateurs retenus sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Certains indicateurs nationaux n'ont pu être déclinés localement, essentiellement compte tenu de l'absence de données à un niveau géographique fin. Tous ces indicateurs sont néanmoins présentés dans la partie centrale du rapport. Ils ne figurent en revanche pas dans cette synthèse.

D'autre part, dans trois cas, des indicateurs complémentaires destinés à remplacer les indicateurs retenus si la production de ces derniers devait être plus longue ou plus complexe que prévue, ont été proposés. Ils sont mentionnés dans la partie centrale du rapport.

La colonne « Disponibilité de l'indicateur » permet d'avoir une première estimation des travaux nécessaires à leur mise à disposition.

- **Indicateur disponible** : la DREES ou l'Insee dispose déjà de l'indicateur au niveau départemental.
- **Indicateur facile à calculer** : l'indicateur n'est pas encore estimé, mais la DREES ou l'Insee dispose déjà des agrégats permettant de le calculer au niveau départemental. Il suffit par exemple de faire le ratio entre deux indicateurs disponibles.
- **Indicateur à récupérer** auprès d'un partenaire : un partenaire de la DREES ou de l'Insee dispose déjà de l'indicateur au niveau départemental. Il reste à s'assurer de sa transmission.
- **Indicateur à expertiser** : l'indicateur n'a pas encore été estimé ou sa déclinaison départementale n'a pas encore été expertisée.

Le PSAR Emploi-Population pourrait être en mesure de collecter et de diffuser les deux premiers types d'indicateurs. La mise à disposition de la troisième catégorie dépend de la disponibilité auprès des partenaires.

Paquet INDICATEURS TRANSVERSAUX

Indicateurs nationaux retenus	Proposition d'indicateurs locaux	Disponibilité de l'indicateur
Taux de pauvreté monétaire à 60 % (Source Insee ERFS)	Taux de pauvreté monétaire à 60 % (Source Insee Filosofi)	Indicateur disponible (ISD) Estimé à partir de 2015 via Filosofi.
Taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfants, distinction avant et après impact du système socio-fiscal (Source Insee ERFS)	Taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfants, distinction avant et après impact du système socio-fiscal (Source Insee Filosofi)	Indicateur à expertiser Estimé à partir de 2015 via Filosofi.
Taux de pauvreté des enfants, distinction avant et après impact du système socio-fiscal	Taux de pauvreté des enfants (moins de 18 ans), distinction avant et après impact du système socio-fiscal (Source Insee Filosofi)	Indicateur à expertiser Estimé à partir de 2015 via Filosofi.

Paquet AMÉLIORATION EFFECTIVE DES DROITS

Indicateurs nationaux retenus	Proposition d'indicateurs locaux	Objectif du plan	Disponibilité de l'indicateur
Intensité de la pauvreté des bénéficiaires de minima sociaux	Intensité de la pauvreté des bénéficiaires de minima sociaux (source Filosofi)	Améliorer le niveau de vie des plus pauvres	Indicateur à expertiser Dans l'attente de la disponibilité de l'indicateur issu de Filosi, un autre indicateur est proposé : intensité des faibles revenus pour les ménages bénéficiaires de minima sociaux (source CNAF : cf fiche en annexe)
Taux de pauvreté des travailleurs (Sources multiples ERFS,EP...)	Taux de pauvreté des travailleurs (source ERFS petits domaines ou source CAF ou Filosofi)	Améliorer l'effectivité des soutiens financiers aux revenus d'activité des travailleurs modestes	Indicateur à expertiser

Paquet EMPLOI TRAVAIL

Indicateurs nationaux retenus	Proposition d'indicateurs locaux	Objectif du plan	Disponibilité de l'indicateur
Taux de chômage (Source Insee EEC)	Taux de chômage localisé (source Insee)	Éviter l'exclusion temporaire ou durable de l'emploi	Indicateur disponible
	Part des demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C (DE) dans la population en âge de travailler (source Pôle emploi-DARES + Insee)		Indicateur facile à calculer
	Évolution du nombre de demandeurs d'emploi à un niveau infra départemental (Bassin de vie, zones rurales, ZUS...) (Source Pôle emploi-DARES)		Indicateur disponible
Taux de chômage de très longue durée (Source Insee EEC)	Part des demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C (DE) de longue et très longue durées dans la population en âge de travailler (Source Pôle emploi-DARES + Insee)		Indicateur facile à calculer
	Évolution du nombre de demandeur d'emploi de longue durée à un niveau infra départemental (Bassin de vie, zones rurales, ZUS...) (Source Pôle emploi-DARES)		Indicateur disponible
Taux de sortie en emploi durable des bénéficiaires de contrats aidés (Source DARES/Insee Enquêtes Sortants)	Taux de sortie en emploi durable des bénéficiaires de contrats aidés (source DARES)	Favoriser l'insertion durable à l'issue des mesures d'aide à l'emploi	Indicateur à récupérer

Paquet LOGEMENT

Indicateurs nationaux retenus	Proposition d'indicateurs locaux	Objectif du plan	Disponibilité de l'indicateur
Taux d'effort médian en logement par quintile de niveau de vie (Source Insee, SRCV)	Taux d'effort médian pour les allocataires d'une aide au logement (Source CNAF)	Éviter que le coût du logement, facteur de basculement dans la pauvreté, soit trop élevé pour les ménages.	Indicateur disponible (ISD)
	Décisions d'expulsions locatives (Source Ministère de la Justice)	Développer la prévention des expulsions. L'expulsion pour impayé traduit une situation extrême de charge de logement.	Indicateur à récupérer
Taux d'effort en énergie par quartile Pas produit actuellement	Dettes pour impayés d'énergie (Source Banque de France)	Éviter que le coût de l'énergie, facteur de basculement dans la pauvreté, soit trop élevé pour les ménages.	Indicateur à expertiser
Part des personnes relogées parmi les personnes désignées prioritaires DALO et n'ayant pas refusé l'offre (Source InfoDalo)	Taux de relogement sous 6 mois des ménages ayant obtenu une décision favorable (PUL : prioritaire et urgente pour un logement) (Source DHUP)	Remédier à l'effectivité partielle du DALO. Le délai de relogement comme suite à une décision favorable participe de la mesure de l'efficacité globale du dispositif DALO.	Indicateur à récupérer
	Part des requérants passés en commission DALO en moins de 6 mois (Source DHUP)	Remédier à l'effectivité partielle du DALO. Le temps de passage en commission participe de la mesure de l'efficacité globale du dispositif DALO.	Indicateur à récupérer
Taux de sortie vers le logement des personnes hébergées (Source DREES, enquête ES)	Taux régional de sortie vers le logement des personnes hébergées (source DREES)	Cet indicateur est une mesure de performance par rapport à l'objectif de mettre fin à la gestion au thermomètre de l'urgence en hébergement.	Indicateur à expertiser

Paquet SANTE

Indicateurs nationaux retenus	Proposition d'indicateurs locaux	Objectif du plan	Disponibilité de l'indicateur
Taux de renoncement aux soins pour motifs financiers (Source DREES ESPS)	Taux de recours aux soins dentaires (source CNAMTS)	Lutter contre les inégalités d'accès aux soins et favoriser les pratiques de prévention	Indicateur à expertiser
Taux de recours à l'ACS et à la CMU-C (Source Insee DREES Ines)	Taux de recours à la CMU-C (source Fonds CMU et Insee Filosofi)	Lutter contre le non-recours aux droits. Indicateur de performance lié à une mesure prioritaire	Indicateur à expertiser

Paquet FAMILLE ENFANCE

Indicateurs nationaux retenus	Proposition d'indicateurs locaux	Objectif du plan	Disponibilité de l'indicateur
Part des élèves de CM2 maîtrisant les connaissances de base (Source Depp, enquête nationale)	Taux de retard à l'entrée en 6 ^e (source Depp)	Lutter contre les facteurs de pauvreté et d'exclusion sociale des enfants	Indicateur à récupérer
Part d'enfants ayant un accès aux services de restauration collective Pas produit actuellement	Taux de couverture en restauration en collège (Source Depp, enquête parc immobilier) <u>ou</u> Part d'élèves demi-pensionnaires ou internes	Améliorer l'accès à la restauration scolaire en rendant effectif le principe de non-discrimination	Indicateurs à expertiser
Part d'enfants pauvres accueillis en structure collective Pas produit actuellement	Part d'enfants pauvres de moins de 3 ans dont les parents déclarent une déduction fiscale relative au mode de garde (Source Filosofi)	Améliorer l'accueil en structure collective des enfants de moins de 3 ans issus de familles modestes. Apporter une contribution à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et favoriser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes	Indicateur à expertiser

Paquet INCLUSION BANCAIRE

Indicateurs nationaux retenus	Proposition d'indicateurs locaux	Objectif du plan	Disponibilité de l'indicateur
Nombre de dossiers de surendettement déposés et part des dossiers jugés recevables (Source Banque de France)	Nombre de dossiers de surendettement déposés et part des dossiers jugés recevables (source Banque de France)	Prévenir les difficultés des ménages modestes en luttant contre le surendettement	Indicateur à récupérer

Première partie : les conclusions transversales des travaux

Comme cela a été exposé en introduction, plusieurs binômes ont expertisé chacun des paquets de mesures du plan de lutte contre la pauvreté. Chacun des thèmes a donné lieu à des préconisations précises, liées à la problématique posée et aux sources statistiques disponibles. Les conclusions détaillées sont exposées dans la seconde partie de ce rapport (« L'analyse par paquet de mesures »).

Lors de la mise en commun des différents travaux, plusieurs questionnements techniques sont apparus comme transversaux. Ils sont exposés ci-dessous et forment autant de décisions, ou de recommandations, qui s'appliquent à l'ensemble des paquets du plan.

I. La production des données sur les DOM : quelques investigations à poursuivre

Le groupe s'est systématiquement posé la question de la disponibilité des données sur les DOM. Un grand nombre des indicateurs pourront être produits sur tous les territoires : cela est mentionné dans les fiches descriptives des indicateurs (cf. annexes).

Pour certains indicateurs, les sources utilisées ne permettent pas, en première approche, une production sur l'ensemble des départements d'outre mer.

Le choix a été fait de ne pas, pour autant, négliger la source, lorsqu'elle permet une approche intéressante sur les départements métropolitains.

Le calendrier très contraint du groupe de travail n'a pas permis d'approfondir cette question au delà des indicateurs rapidement mobilisables. La connaissance très précise des sources et des particularités des territoires aurait pour cela été nécessaire. **Le groupe préconise qu'un travail complémentaire soit entrepris par les directions régionales d'outre mer, en liaison avec les fournisseurs d'informations identifiés dans ce rapport, afin d'expertiser les indicateurs les plus complexes, en proposant éventuellement des indicateurs de substitution.**

II. L'approche géographique : privilégier dans un premier temps une production d'indicateurs sur le département

Le plan de lutte contre la pauvreté insiste naturellement sur la place prépondérante du département, échelon de mise en œuvre d'une grande partie des politiques sociales. Il souligne également l'importance de cibler les actions sur deux types de territoires en particulier : les zones rurales isolées et les quartiers de la politique de la ville.

Ces deux aspects ont été pris en compte dans les réflexions du groupe sur chacun des paquets de mesures. Cependant, après analyse de la disponibilité et de la pertinence des données statistiques interprétables en évolution sur chacun des niveaux géographiques, plusieurs considérations, développées ci-dessous, ont conduit à recentrer, dans un premier temps, la diffusion d'indicateurs de suivi de la pauvreté et de l'exclusion sur le niveau départemental. Ce travail complète ainsi celui sur les « Indicateurs sociaux départementaux » (ISD) qui met à disposition chaque année un socle d'indicateurs (plus de 70) permettant une vision partagée de l'action sociale départementale¹.

¹ <http://www.drees.sante.gouv.fr/les-indicateurs-sociaux-departementaux,826.html>.

Le groupe préconise que le zonage politique de la ville et celui sur le « rural isolé » fassent l'objet d'investigations complémentaires, parallèlement à la première production, très attendue, d'indicateurs départementaux en évolution.

- Les quartiers de la politique de la ville : suivre la fourniture des premiers indicateurs

Les nouveaux quartiers de la politique de la ville ont été présentés mi-juin 2014. Leur périmètre définitif est en cours de discussion au niveau local. L'Insee, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et la plupart des services statistiques ministériels sont sollicités pour produire des indicateurs statistiques sur ce nouveau zonage. Parmi ceux qui vont être construits, un certain nombre éclairent directement l'impact du plan pauvreté sur les territoires (c'est le cas en particulier des statistiques sur les demandeurs d'emploi).

Mais d'autres devront ultérieurement être proposés dans l'optique de suivi du plan : il importe donc que l'approche de la pauvreté sur les territoires de politique de la ville fasse l'objet d'investigations complémentaires.

La ventilation des indicateurs proposés dans le présent rapport entre quartiers prioritaires et quartiers non prioritaires devra être recherchée. Parallèlement, il semble pertinent de réaliser un état des lieux de toutes les données existantes sur ces nouveaux territoires, afin de voir celles qui pourraient éclairer le suivi des mesures du plan. Cette démarche devrait être formalisée par la DREES et l'Insee en marge de la production des indicateurs départementaux, en s'appuyant par exemple sur le PSAR de l'Insee « Analyse urbaine », compétent en matière d'analyse infracommunale.

- Le « rural isolé » : en attente de définition

Il n'existe pas aujourd'hui de définition statistique partagée de la notion de « rural isolé ». L'Insee devrait proposer prochainement une grille d'analyse du degré d'urbanisation des communes sur la base de la définition européenne. Cette grille ne permet pas d'identifier le « rural isolé ». Seul un croisement avec d'autres variables (éloignement à l'emploi, aux services...) peut permettre d'approcher cette notion.

Le groupe préconise qu'une décision politique entérine une notion de « rural isolé » au vu des travaux de l'Insee et du groupe de travail du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires sur le rural. Dès lors, la production d'indicateurs sur un tel zonage pourra être envisagée, lorsque les données brutes sont disponibles à un niveau communal.

- Les territoires à façon : l'importance de la brique communale

La remarque qui précède sur les territoires ruraux souligne l'importance de disposer d'une brique de base communale permettant de reconstituer des territoires à façon. Cela vaut pour le « rural isolé », lorsque celui-ci sera défini, mais également pour tout découpage local de programmation, d'études...

Les services chargés de produire les informations de base servant à calculer les indicateurs devront donc assurer, à chaque fois que cela est possible, la mise à disposition de données communales. Ces dernières n'ont pas vocation à être diffusées, mais bien à être agrégées pour construire des regroupements pertinents. Elles doivent être accompagnées d'indications sur leur niveau de qualité et de fiabilité à un niveau fin.

III. Un besoin de Filosofi

Le projet « Filosofi » (Fichier Localisé Social et Fiscal), piloté par l'Insee, vise à construire un système d'informations sur les revenus des ménages permettant :

- de fournir des données sur les revenus, la pauvreté et les inégalités de niveau de vie à un niveau géographique fin (communal et infra-communal) ;
- d'avoir une meilleure connaissance de l'ensemble de la distribution des revenus et des niveaux de vie.

Il s'appuie sur un appariement exhaustif entre sources fiscales et sociales et constitue potentiellement une source extrêmement riche d'informations sur la composition du revenu des ménages et leur recours aux dispositifs fiscaux et sociaux.

Plusieurs indicateurs départementaux proposés dans ce rapport dépendront de la montée en charge de Filosofi, qui sera disponible en 2015 sur des revenus 2012. C'est le cas en particulier du taux de pauvreté pour différentes sous-populations, mais aussi d'indicateurs plus innovants comme le taux de recours à la CMU-C, pour lequel Filosofi permettrait d'approcher la notion de « population potentiellement éligible ».

Il convient donc, dans la construction des indicateurs, de travailler de concert avec les responsables du projet Filosofi, dans un partenariat qui améliorera la pertinence des données produites pour le suivi du plan et participera grandement à l'utilisation, donc à la fiabilisation, des données de Filosofi.

IV. Le cas du recensement de la population : le problème de l'utilisation l'annuelle

Source statistique locale la plus complète, le recensement de la population est largement utilisé pour appréhender les phénomènes locaux de précarité. Dans sa nouvelle formule, il présente cependant deux défauts majeurs par rapport à un besoin de suivi d'une politique publique :

- Pour un millésime donné (par exemple, le recensement 2008), le nouveau recensement fournit une information centrée sur une période de 5 ans (dans l'exemple 2006-2010) et non à une date précise (dans l'exemple au 1^{er} janvier 2008).
- Il ne permet pas un suivi annuel, les périodes de comparaisons étant uniquement quinquennales (2006-2011 ; 2007-2012...).

Or, suivre l'impact des mesures concrètes du plan de lutte contre la pauvreté impose la mise à disposition très régulière de données : de manière annuelle le plus souvent. Tous les indicateurs retenus et présentés dans ce rapport offrent ainsi la possibilité d'un suivi en évolution.

Dès lors, le groupe a choisi de ne proposer aucun indicateur issu du recensement de la population, dans sa forme de diffusion actuelle. **Le groupe préconise que des investigations méthodologiques soient entreprises pour étudier la possibilité d'utiliser les enquêtes annuelles pour produire des indicateurs locaux de suivi.**

V. Une meilleure valorisation des sources existantes : profiter de l'exercice pour améliorer encore le système statistique

La statistique publique est produite par plusieurs services : l'Insee, les services statistiques ministériels et de nombreux organismes dans leur champ de compétences (Cnaf, Banque de France...).

Le travail entrepris a permis d'expertiser plusieurs sources peu utilisées habituellement dans le cadre de la mesure de la pauvreté. Si toutes n'ont pas été retenues, l'exercice a souligné la richesse des informations disponibles, mais aussi, parfois, le manque d'harmonisation des concepts. Toutes ces sources sont mentionnées dans les synthèses par paquet présentées dans la seconde partie de ce rapport. **Même si la première analyse a conduit à ne pas les conserver, il semble intéressant de profiter de cette opportunité pour en valoriser certaines, au cours de futurs développements.**

Les manques soulignés, comme l'impossibilité de connaître chaque année, par département, le nombre de personnes hébergées en structure d'accueil pour personnes en difficulté ou encore d'utiliser le recensement de la population en évolution annuelle, sont autant d'opportunités à saisir par la statistique publique pour lancer des réflexions permettant de progresser dans ces domaines d'intérêt public.

VI. L'estimation à partir d'enquêtes nationales : complexe, mais pas totalement abandonnée

Une grande partie des indicateurs de suivi du plan pauvreté proposés au niveau national sont issus d'enquêtes nationales non représentatives à un niveau géographique fin. Il existe des techniques statistiques permettant d'estimer des indicateurs locaux à partir d'enquêtes nationales. Ces techniques sont relativement complexes et lourdes à mettre en œuvre. De plus, on ne peut savoir a priori si les estimations sur petits domaines donnent de bons résultats : cela dépend de la thématique et surtout de l'information auxiliaire utilisée dans ces méthodes.

Il n'a donc pas été possible, dans le cadre contraint de ce groupe, de développer ces approches. Il semble cependant que ces pistes ne doivent pas être abandonnées. Pour certaines enquêtes, la taille de l'échantillon national est probablement trop faible et les données de référence absentes mais, dans d'autres cas, sous réserve d'investigations complémentaires, il serait possible de tenter ce type d'estimations. **Le groupe préconise que cette dimension soit prise en compte par les structures en charge de la production et de la diffusion des indicateurs** (cf. troisième partie du rapport : « Pistes d'organisation »).

Deuxième partie : l'analyse par paquet de mesures

Six des sept paquets de mesures qui structurent le plan de lutte contre la pauvreté ont fait l'objet d'une analyse approfondie afin d'en proposer un suivi statistique. De plus, des indicateurs transversaux à tous les paquets ont été regroupés, pour l'analyse, avec le paquet « Accès aux droits et bien essentiels ».

Les conclusions relatives à chaque paquet sont présentées ci-dessous. Le plan de présentation est le même pour chacun des regroupements : après un rappel des objectifs du plan concernant le paquet, les indicateurs nationaux sont présentés en précisant quelles sont les problématiques que ces indicateurs cherchent à éclairer. Puis viennent les propositions d'indicateurs locaux, avec les pistes étudiées, les indicateurs envisagés et les pistes restant à creuser. La présentation du paquet se termine avec une synthèse de la démarche mise en place.

Lors des travaux d'investigation, des pistes ont parfois été avancées puis abandonnées pour diverses raisons : difficulté à mobiliser la source, impossibilité de fournir des informations à un niveau géographique fin, imprécision des définitions... Toutes ces tentatives sont néanmoins présentées dans les tableaux récapitulatifs qui suivent. En effet, ces réflexions, qui témoignent du travail effectué, pourront s'avérer utiles aux services en charge de la production des indicateurs (cf. à ce sujet la troisième partie : « Pistes d'organisation »).

Afin de ne pas alourdir cette partie centrale du rapport, le détail des indicateurs finalement retenus est présenté en annexe.

I. Les indicateurs transversaux et le paquet « accessibilité »

I.1. Quels sont les objectifs du PPLPIS de ce paquet ?

Le non-recours aux droits est nettement souligné comme une problématique à part entière dans le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Il est en particulier présenté comme un « frein puissant à l'efficacité des politiques de solidarité » puisqu'il les empêche d'atteindre leur cible.

Les aspects du non-recours sont nombreux. Les plus connus, parce que récemment inscrits dans l'agenda politique, concernent les droits aux prestations. Mais la notion s'étend naturellement à d'autres pans de la vie sociale : accès aux loisirs, à la culture, participation à une vie sociale riche...

Compte tenu de cette diversité, le plan propose 11 mesures, regroupées dans les deux axes transversaux : « Réduire les inégalités et prévenir les ruptures » et « Venir en aide et accompagner vers l'insertion ».

Réduire les inégalités et prévenir les ruptures	Développer un vaste programme d'accès aux droits*
	Assurer aux allocataires de la CAF et de la MSA une meilleure lisibilité et une plus grande régularité des aides perçues
Venir en aide et accompagner vers l'insertion	Redonner une trajectoire de croissance au RSA socle
	Statuer sur le devenir de l'aide personnalisée au retour à l'emploi (APRE) pour mieux aider les bénéficiaires du RSA en reprise d'emploi.
	Réformer les dispositifs de soutien financier aux revenus d'activité des travailleurs modestes.
	Étendre les tarifs sociaux du gaz et de l'électricité aux personnes éligibles à l'ACS
	Obtenir une aide alimentaire européenne à hauteur des défis de la crise
	Permettre l'accès de tous à la culture et à la création artistique
	Favoriser l'accès aux vacances pour les familles vulnérables
	Favoriser l'accès aux sports et aux loisirs pour les familles vulnérables
Lutter contre l'isolement des personnes âgées.	

* MESURE PRIORITAIRE

L'objectif des indicateurs transversaux analysés dans en même temps que ce paquet « accessibilité », est évidemment plus large : il s'agit de disposer d'éléments de cadrage sur la pauvreté dans les territoires.

I.2. A quelles questions/problématiques les indicateurs nationaux cherchent-ils à répondre ?

Pour l'accessibilité, deux indicateurs ont été retenus au niveau national :

- **L'intensité de la pauvreté des bénéficiaires de minima sociaux**
- **Le taux de pauvreté des travailleurs**

A ces deux indicateurs, s'en ajoutent deux autres, liés à la mesure prioritaire « développer un vaste programme d'accès aux droits » :

- **Le taux de recours à l'ACS et à la CMU-C**
- **Le nombre de départements ayant atteint l'objectif de réduction du non-recours fixés à la suite des expérimentations 77 et 44.**

Ces indicateurs permettent de mesurer directement ou indirectement le non-recours. En effet, le RSA, dans son volet activité, a pour objectif de réduire le nombre de travailleurs pauvres en apportant un complément de revenus aux personnes en emploi mais aux revenus du travail trop faibles. Le taux de non-recours à cette mesure est estimé en 2011 à 60 %. Le plan prévoit une réforme de ce dispositif ainsi

que de la prime pour l'emploi (« Réformer les dispositifs de soutien financier aux revenus d'activité des travailleurs modestes ») qui vise à lutter contre le non-recours et à améliorer la situation des travailleurs modestes, ce qui devrait avoir un impact sur le taux de pauvreté de ces derniers.

Par ailleurs, une réduction de l'intensité de la pauvreté des bénéficiaires des minima sociaux pourrait traduire l'impact de la revalorisation du RSA socle et de la réforme des prestations familiales (cf. paquet « Familles, enfance »).

Les deux indicateurs relatifs à la mesure prioritaire « développer un vaste programme d'accès aux droits » n'ont pas été traités ici :

- Le taux de recours à la CMU-C est abordé dans le paquet « santé ».
- Le nombre de départements ayant atteint l'objectif de réduction du non-recours n'a évidemment pas de sens au niveau local.

De leur côté, les indicateurs nationaux transversaux sont au nombre de trois :

- **Le taux de pauvreté monétaire**
- **Le taux de pauvreté en conditions de vie**
- **L'indicateur européen de risque de pauvreté ou d'exclusion**

Pour plus de cohérence dans les travaux, le groupe a de plus décidé de regrouper avec ces indicateurs transversaux, deux indicateurs présentés dans le plan comme étant rattachés au paquet « Familles, enfance » :

- **Le taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfant(s), distinction avant et après impact du système socio-fiscal**
- **Le taux de pauvreté des enfants, distinction avant et après impact du système socio-fiscal**

Ces cinq indicateurs permettent d'avoir une connaissance de l'ampleur de la pauvreté, sous sa forme monétaire et en conditions de vie.

La pauvreté monétaire est mesurée de manière relative par rapport au niveau de vie médian : un ménage est considéré comme pauvre si son niveau de vie par unité de consommation est inférieur à 60 % du niveau de vie médian.

Le taux de pauvreté en conditions de vie éclaire la situation sous l'angle des privations dont les ménages pourraient faire l'objet. Il consiste à mesurer, pour chaque ménage, s'il est confronté à certaines privations (contraintes budgétaires, retards de paiement, restrictions de consommation, qualité du logement).

L'indicateur européen est une combinaison des deux indicateurs précédents avec un troisième : la faible intensité de temps de travail. Il permet notamment de connaître la part des ménages concernés par au moins un de ces trois types de pauvreté.

I.3. Synthèse des pistes envisagées, des indicateurs étudiés et des pistes à creuser

○ Pistes envisagées

L'essentiel des indicateurs est contenu dans l'investissement « EP 30 - Connaissance territorialisée de la pauvreté » conduit par le PSAR « Emploi-population » de l'Insee. Des travaux complémentaires ont été menés pour essayer de trouver des alternatives pour les indicateurs non présents dans cet investissement.

Les indicateurs étudiés sont les suivants :

Indicateurs nationaux	Indicateurs locaux étudiés	Retenus Oui/Non	Commentaires
Taux de pauvreté monétaire	Taux de pauvreté monétaire à 60%	Oui	Indicateur identique au national : il est disponible au niveau départemental. La source changera cependant : Filosofi remplacera RDL.
Taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfants, distinction avant et après impact du système socio-fiscal	Taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfants, distinction avant et après impact du système socio-fiscal	Oui	Indicateur identique au national : il est disponible au niveau départemental grâce à la source RDL. La source Filosofi devrait prendre la suite, mais avec une incertitude quant à la disponibilité des indicateurs selon l'âge dès la première version du nouveau dispositif.
Taux de pauvreté des enfants, distinction avant et après impact du système socio-fiscal	Taux de pauvreté des enfants, distinction avant et après impact du système socio-fiscal	Oui	Indicateur identique au national : il est disponible au niveau départemental grâce à la source RDL. La source Filosofi devrait prendre la suite, mais avec une incertitude quant à la disponibilité des indicateurs selon l'âge dès la première version du nouveau dispositif.
Intensité de la pauvreté des bénéficiaires de minima sociaux	Intensité de la pauvreté des bénéficiaires de minima sociaux (Filosofi)	Oui	Sous réserve d'expertise complémentaire avec la DREES et l'Insee.
	Intensité des faibles revenus pour les ménages bénéficiaires de minima sociaux	En provisoire	Sous réserve d'expertise complémentaire avec la CNAF. Indicateur non proposé dans un premier temps. Expertise à poursuivre si l'indicateur précédent ne donne pas de résultats rapides.
	Part des ménages pour lesquels les minima sociaux représentent 50% ou 75% des revenus	Non dans un premier temps	Sous réserve d'expertise complémentaire avec la CNAF. Expertise à poursuivre si les deux autres indicateurs envisagés ne donnent pas de résultats.

<p>Taux de pauvreté en conditions de vie</p>	<p>Taux de pauvreté en conditions de vie</p>	<p>Non à ce stade</p>	<p>Une estimation par « petits domaines » à partir de l'enquête SRCV est envisageable pour obtenir des résultats régionaux structurels, mais sans doute fragiles pour des analyses en évolution annuelle.</p> <p>Pour cette raison, l'indicateur n'est pas retenu pour un suivi du plan. Il n'en demeure pas moins intéressant pour réaliser un diagnostic « structurel » de la pauvreté dans les régions françaises. La question de la charge de travail pour produire cet indicateur régulièrement est à étudier de manière plus approfondie (voir pistes à creuser)</p>
<p>Indicateur européen de risque de pauvreté ou d'exclusion</p>	<p>Indicateur européen de risque de pauvreté ou d'exclusion</p>	<p>Non à ce stade</p>	<p>Une estimation par « petits domaines » à partir de l'enquête SRCV est envisageable pour obtenir des résultats régionaux structurels, mais sans doute fragiles pour des analyses en évolution annuelle.</p> <p>Pour cette raison, l'indicateur n'est pas retenu pour un suivi du plan. Il n'en demeure pas moins intéressant pour réaliser un diagnostic « structurel » de la pauvreté dans les régions françaises. La question de la charge de travail pour produire cet indicateur régulièrement est à étudier de manière plus approfondie (voir pistes à creuser)</p>
<p>Taux de pauvreté des travailleurs</p>	<p>Taux de pauvreté des travailleurs</p>	<p>Oui</p>	<p>Une estimation par « petits domaines » à partir de l'enquête ERFS est envisageable pour obtenir des résultats régionaux structurels mais sans doute fragiles pour des analyses en évolution annuelle.</p> <p>Aussi une estimation à partir de Filosofi sera a priori privilégiée. La source étant nouvelle, la production de cet indicateur supposera une expertise préalable (et en particulier une définition ad hoc).</p>

- *Pistes à creuser / Manques identifiés*

Le projet Filosofi permettra d'améliorer de façon significative la mesure du taux de pauvreté. En termes qualitatifs tout d'abord, puisque les estimations aujourd'hui effectuées seront plus robustes avec l'appariement des fichiers fiscaux et sociaux. En matière de niveau géographique également, puisque les taux de pauvreté, actuellement diffusés au niveau départemental, seront disponibles à un niveau plus fin. La livraison de la nouvelle source est prévue au 1^{er} trimestre 2015, avec encore une incertitude concernant la mise à disposition des données par âge. Filosofi devrait permettre d'estimer l'intensité de la pauvreté des bénéficiaires de minima sociaux de façon directe et doit, a minima, servir de source externe, pour faire des estimations sur « petits domaines » de la pauvreté des travailleurs.

De nombreux indicateurs sont aujourd'hui disponibles au niveau national, mais nécessitent des travaux méthodologiques assez importants pour les régionaliser. C'est le cas des taux de pauvreté en conditions de vie : ils sont calculés à partir de l'enquête « SRCV » au niveau national, source qui ne fournit pas immédiatement de résultats au niveau régional. Pour ce calcul de la pauvreté en conditions de vie, des estimations régionales ont été fournies pour les années 2009 et 2010. La question se pose donc de l'intérêt de la poursuite de ces travaux méthodologiques, et à quelle fréquence.

Le taux de travailleurs pauvres, calculé dans la version 2009 de l'investissement EP30, n'a pas pu être fourni dans la version 2014. En effet, des difficultés méthodologiques ont été rencontrées, avec des évolutions erratiques. Il faudrait donc mener un travail important d'amélioration du modèle pour assurer la robustesse des estimations. Dans l'attente de l'éventuelle possibilité effective de les conduire, il n'existe donc pour l'instant aucune estimation du taux de travailleurs pauvres sur les données récentes.

Toujours pour ce taux de travailleurs pauvres, la source « ERFS » semble permettre le calcul de données régionales. Le travail serait plus précis qu'avec « SRCV » puisque l'échantillon est beaucoup plus important. Néanmoins, aucun travail méthodologique n'a pour l'instant été mené sur cette source.

D'autre part, des contacts sont à poursuivre avec la CNAF pour bien mesurer ce qu'il est possible de faire, en attendant Filosofi, pour les calculs d'intensité de la pauvreté pour les bénéficiaires de minima sociaux.

I.4. Synthèse de la démarche réalisée

La démarche a essentiellement consisté en une poursuite des travaux menés dans le cadre de l'actualisation de l'outil « EP30 - Connaissance territorialisée de la pauvreté » du PSAR « Emploi-population ».

II. Les indicateurs du paquet « Emploi-Travail »

II.1. Quels sont les objectifs du PPLPIS de ce paquet ?

Le plan de lutte contre la pauvreté reconnaît l'accès à l'emploi comme facteur premier d'insertion et de prévention de la pauvreté. Favoriser un accès direct à l'emploi est un moyen de réduire les difficultés sociales. L'emploi en lui-même peut résoudre un grand nombre de difficultés, mais des écueils pratiques liés à la santé, au logement, à la mobilité et à la garde d'enfant appellent des réponses complémentaires, en particulier pour les familles monoparentales.

Le plan se fixe des objectifs d'accès direct à l'emploi auprès d'employeurs classiques (techniques de médiation active), par la création d'emplois de transition en contrat aidé ou dans le cadre de l'insertion par l'activité économique.

Le plan vise aussi à lutter contre la segmentation du marché du travail, tout en progressant dans la sécurisation des parcours, par deux canaux :

- Lutter contre la précarité de l'emploi

- Créer des droits rechargeables à l'assurance chômage afin de renforcer les droits des travailleurs aux parcours heurtés

Enfin, il cherche à mettre en place une politique de prévention des exclusions en favorisant l'accès à la formation et aux évolutions de carrière pour les moins qualifiés, à éviter les ruptures professionnelles et à prévenir le chômage de longue durée, notamment en mobilisant les contrats aidés.

Réduire les inégalités et prévenir les ruptures	Inciter à une démarche de prévention active des exclusions au sein des entreprises et dans la négociation collective
Venir en aide et accompagner vers l'insertion	Faciliter l'accès à l'emploi ou à la création d'activités en aménageant les parcours jusqu'à la stabilisation dans un emploi durable*
	Ouvrir davantage l'accès à la formation pour les personnes peu qualifiées et lancer un chantier pour la reconnaissance des compétences acquises en situation de travail et aujourd'hui non sanctionnée par des diplômes
	Créer une « garantie jeunes » assurant aux jeunes les plus en difficultés des propositions d'emploi ou de formation et un soutien financier*
	Expérimenter des parcours d'insertion autour des emplois d'avenir pour les jeunes les plus fragiles
	Faciliter la réinsertion professionnelle des personnes sous main de justice
	Faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

* MESURE PRIORITAIRE

II.2. A quelles questions/problématiques les indicateurs nationaux cherchent-ils à répondre ?

Les cinq indicateurs nationaux retenus se focalisent sur l'accès à l'emploi et doivent permettre de mesurer les effets du plan en la matière afin de lutter contre la pauvreté par l'insertion sur le marché du travail, notamment des publics les plus éloignés.

Le **taux d'emploi** de la population en âge de travailler rend compte de la capacité des structures productives à mobiliser les ressources humaines présentes sur le territoire. Une évolution positive du taux d'emploi favorise l'inclusion sociale des populations.

Le **taux de chômage** est une mesure de l'exclusion temporaire ou durable de l'emploi.

Le **taux de chômage de très longue durée**, qui s'intéresse aux personnes les plus éloignées du marché du travail, reflète le risque de pauvreté monétaire (pour les moins de 50 ans la durée maximale d'indemnisation par l'assurance chômage est de deux ans), de précarisation et d'exclusion sociale.

La **part des jeunes en emploi ou en formation** (ou à l'inverse la part des jeunes ni en emploi ni en formation) permet de se centrer sur une population potentiellement durablement non insérée ou éloignée du marché du travail.

Le **taux de sortie en emploi durable des bénéficiaires de contrats aidés** est un indicateur de performance des mesures d'insertion dans l'emploi par des emplois aidés. Il s'agit dans ce cas d'un suivi de la performance d'une politique ciblée.

II.3. Synthèse des pistes envisagées, des indicateurs étudiés et des pistes à creuser

○ Pistes envisagées

La plupart des indicateurs nationaux sont issus de l'enquête emploi en continu, source qui ne fournit pas de résultats au niveau régional ni infra régional. Aussi, des proxys ont dû être proposés.

La première piste envisagée a été le recours au recensement de la population qui permet de produire à un niveau géographique fin des indicateurs « structurels » sur l'emploi, le chômage...

Le recensement fournit en effet, depuis 2006, chaque année des résultats détaillés datés du milieu de la période de cinq ans prise en compte. Pour autant, il n'est pas une source d'information conjoncturelle (moyenne de cinq années de collecte centrée sur l'année médiane). Des évolutions de tendance peuvent toutefois être observées sur des intervalles de temps d'au moins cinq ans. L'utilisation du recensement apparaît donc importante pour apporter des éléments de diagnostic sur ce paquet et replacer les conditions d'accès à l'emploi dans un territoire par rapport à d'autres territoires. Néanmoins, il ne peut être retenu pour une analyse conjoncturelle (tous les ans) de suivi du plan.

Aussi, la démarche a été orientée vers les statistiques de la demande d'emploi de Pôle emploi, disponibles à la DARES et à l'Insee (STMT : statistiques mensuelles du marché du travail). Cette source permet de suivre la demande d'emploi au niveau local, pour certaines sous-populations (jeunes, ZUS), mais pas pour les familles monoparentales. Afin de relativiser les indicateurs, il a été choisi de les rapporter aux estimations localisées de population (niveau départemental).

○ Indicateurs étudiés

Deux types d'indicateurs ont été proposés initialement :

– Des indicateurs structurels issus du recensement

– Des indicateurs disponibles plus rapidement et comparables en évolution annuelle, mais plus synthétiques (Demandes d'Emploi – DE ; Estimations Localisées de Population - ELP, taux de chômage localisé).

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des indicateurs proposés comme proxys des indicateurs nationaux de suivi du plan. Certains n'ont pas été retenus à l'issue des discussions du groupe de travail.

Indicateurs nationaux	Indicateurs locaux étudiés	Retenus Oui/Non	Commentaires
Taux d'emploi de la population en âge de travailler	Taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans	Non	<p>L'indicateur national est issu de l'enquête emploi en continu qui ne permet pas de produire de l'information statistique à un niveau local. Il rapporte le « nombre d'emplois au lieu de résidence » au nombre de personnes en âge de travailler (15-64 ans).</p> <p>Au niveau régional et infra régional, la seule source disponible pour mesurer l'emploi au lieu de résidence est le recensement de la population. A partir de cette source, le taux d'emploi des 15-64 ans est déclinable par sous-population (communes rurales, familles monoparentales...). Par construction du recensement (voir ci-dessus), cet indicateur ne peut être analysé en évolution annuelle. Il n'a donc pas été retenu à ce stade pour un suivi conjoncturel du plan.</p> <p>Le groupe a lancé des pistes pour tenter d'avoir des estimations plus « fraîches » de l'emploi localisé</p>

			(utilisation des sources fiscales, des DADS).
Taux de chômage	Taux de chômage localisé	Oui	<p>L'indicateur national est issu de l'enquête emploi en continu qui ne permet pas de produire de l'information statistique à un niveau local</p> <p>Au niveau régional, départemental et zone d'emploi (ZE) la source disponible est celle des « Taux de chômage localisés ». L'estimation du taux de chômage localisé repose sur de nombreuses sources (Pôle emploi, Estel, Epure et recensement de la population 2008).</p> <p>C'est une transposition directe de l'indicateur national, mais sous l'hypothèse qu'il n'y a pas d'évolution dans les déplacements domicile-travail depuis le recensement de 2008. Cette matrice domicile-travail est en effet utilisée pour passer de l'emploi au lieu de travail (sources Estel, Epure) à l'emploi au lieu de résidence.</p> <p>Pas déclinable par sous-population, mais seulement par région, département et zone d'emploi.</p>
	Poids de la demande d'emploi (DE) dans la population en âge de travailler	Oui	<p>Il s'agit des demandeurs de catégorie A, B et C (source Pôle emploi) dans la population de 15 à 64 ans au 1^{er} janvier (source estimations de population).</p> <p>La statistique sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est disponible à des niveaux géographiques fin par sexe et âge.</p> <p>La source « estimations de population » n'est disponible qu'au niveau régional et départemental.</p> <p>L'intérêt est donc de permettre un suivi récent, y compris sur des sous- populations (jeunes) au niveau départemental.</p>
	Part des chefs de famille monoparentale dans le chômage	Non	<p>L'indicateur national est issu de l'enquête emploi en continu qui ne permet pas de produire de l'information statistique à un niveau local</p> <p>Au niveau régional et infra régional, la seule source disponible pour calculer cet indicateur est le recensement de la population. En dehors des limites liées à la source, cet indicateur qui rapporterait le nombre de chômeurs chefs de famille monoparentale au nombre de chômeurs est difficile à interpréter. Il faudrait connaître les caractéristiques précises des familles monoparentales (diplômes, CSP...) et suivre en parallèle le taux de familles monoparentales.</p>

	Nombre des demandeurs d'emploi (DE) résidant dans les ZUS	Oui	<p>Un proxy pour mesurer le taux de chômage dans les ZUS serait de rapporter le nombre de DE résidant en ZUS dans un département donné au nombre de DE de ce département.</p> <p>Cet indicateur pose des problèmes d'interprétation du même ordre que l'indicateur précédent : il faudrait connaître la part de population en ZUS pour pouvoir lire de manière intéressante cet indicateur.</p> <p>Le groupe a décidé de retenir a minima, le nombre de DE résidant en ZUS</p>
Taux de chômage de très longue durée	Part de la demande d'emploi (DE) de longue et très longue durées dans la population en âge de travailler	Oui	<p>Il s'agit des demandeurs de catégorie A, B et C de longue ou très longue durées (source Pôle emploi) dans la population de 15 à 64 ans au 1^{er} janvier (source estimations de population).</p> <p>La très longue durée est considérée comme une inscription à Pôle emploi depuis au moins deux ans. La longue durée depuis au moins un an.</p> <p>Les indicateurs peuvent être calculés pour l'ensemble des DE et déclinés pour les jeunes demandeurs d'emploi (15-24 ans).</p>
	Part des chefs de famille monoparentale dans le chômage de longue durée	Non	Source recensement, ce qui conduit aux mêmes réserves que précédemment.
	Nombre des demandes d'emploi (DE) de longue ou très longue durée résidant dans les ZUS	Oui	Source DE. Le nombre de DE de longue ou très longue durée en ZUS serait suivi en évolution.
Part des jeunes en emploi ou en formation	Part des jeunes en emploi ou en formation	Non	<p>L'indicateur national est basé sur l'enquête emploi en continu. Il est proposé de le transposer directement, mais en utilisant la source recensement de population. Le complémentaire (ceux qui ne sont pas en emploi ou en formation) est fourni dans les ISD.</p> <p>Pour des raisons de sources (RP), cet indicateur ne peut être analysé en évolution annuelle. Il n'a donc pas été retenu à ce stade pour un suivi conjoncturel du plan.</p>
Taux de sortie en emploi durable des bénéficiaires de contrats aidés	Taux de sortie en emploi durable des bénéficiaires de contrats aidés	Oui	Les données régionales peuvent être issues d'une enquête de la DARES, mais sans distinction par sous-populations (familles monoparentales...).

- *Pistes à creuser / Manques identifiés*

- Exploitation de l'enquête emploi en continu (EEC)

Il a été envisagé d'explorer les possibilités d'exploitation de l'enquête emploi en continu. L'avantage est d'une part de pouvoir transposer directement les indicateurs nationaux, d'autre part de disposer de données très fraîches, un atout pour suivre l'application d'un plan. Néanmoins, l'exploitation de cette enquête n'est pas possible à un niveau territorial fin. L'utilisation au niveau régional, notamment en empilant plusieurs trimestres, nécessite une expertise approfondie qui ne pouvait pas être menée dans les délais impartis.

- Utilisation des DADS

Les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) permettraient de suivre annuellement l'évolution de l'emploi au lieu de résidence, à un niveau géographique fin, y compris pour des sous-populations comme les jeunes. Une expertise sur ce point serait nécessaire, prenant en compte l'évolution, à l'échéance 2016/2017, du système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (SIERA).

- Utilisation des enquêtes annuelles de recensement (EAR)

Cette source permettrait de décliner annuellement les indicateurs définis à partir du recensement mais il faudrait travailler sur le champ géographique car les EAR ne concernent que les communes et parties de communes recensées au cours de l'année. Une expertise est également nécessaire.

- Les sources fiscales (FILOSOFI)

Il serait a priori possible d'étudier le lien emploi-pauvreté au lieu de résidence dans les sources fiscales.

- D'autres pistes ont été évoquées par la Direction Régionale de l'Insee de Franche-Comté, suite à une discussion avec la Direccte de Franche-Comté
- Suivre les catégories A d'une part et les catégories B+C d'autre part. En effet, la catégorie A concerne les personnes sans emploi, tandis que la catégorie B+C concerne des personnes en situation de précarité sur le marché du travail.
- Utiliser des séries de DE sur 12 mois pour lisser le numérateur et se prémunir des aléas de la gestion administrative, par exemple de juillet à juin pour se caler sur le dénominateur (ELP au 01/01),
- Au niveau infra-départemental (bassin de vie ou rural), on ne dispose pas des ELP, d'où un indicateur alternatif : la variation relative du nombre de DE par tranche d'âge.

II.4. Synthèse de la démarche réalisée

Plusieurs spécialistes locaux et nationaux ont été consultés et ont proposé conseils et remarques :

- Insee, Direction de la diffusion et de l'action régionale, Division Statistiques régionales, Locales et urbaines.
- Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), Mission animation régionale (MAREG).
- Direccte Picardie, Service Études, Statistiques et Évaluation.
- Direccte Franche-Comté, Service Études, Statistiques et Évaluation.

III. Les indicateurs du paquet « Logement »

III.1. Quels sont les objectifs du PPLPIS de ce paquet ?

Le plan de lutte contre la pauvreté accorde une large place à la problématique du logement, facteur décisif d'inclusion sociale ou de basculement vers la grande pauvreté.

Pour améliorer les conditions de logements, quatre « défis » sont présentés :

- Celui de la production de l'offre, à des conditions abordables pour tous
- Celui de l'accès au logement des personnes mal logées, sans-abris ou vulnérables
- Celui de l'effectivité du droit au logement opposable
- Celui de la rénovation du parc existant, notamment sur le plan énergétique

Pour relever ces quatre défis, onze mesures sont proposées, regroupées dans les deux parties qui structurent le plan : « réduire les inégalités et prévenir les ruptures », puis « venir en aide et accompagner vers l'insertion ». Ces onze mesures sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Réduire les inégalités et prévenir les ruptures	Produire du logement social et très social
	Réguler les excès dans le parc privé
	Développer un programme de rénovation énergétique et de traitement des copropriétés dégradées
	Mettre en œuvre une garantie universelle et solidaire des risques locatifs
	Développer la prévention des expulsions
Venir en aide et accompagner vers l'insertion	Réformer les modalités d'attribution des logements sociaux
	Remédier à l'effectivité partielle du DALO*
	Mettre fin à la gestion au thermomètre de l'hébergement d'urgence et prioriser l'accès au logement*
	Développer des passerelles vers le logement (AVDL, intermédiation locative, résidences sociales...)
	Mettre en place une politique à l'égard de l'habitat des gens du voyage
	Accompagner les personnes habitant des campements ou des squats

* MESURE PRIORITAIRE

III.2. A quelles questions/problématiques les indicateurs nationaux cherchent-ils à répondre ?

L'impact de l'ensemble de ces mesures est suivi à travers deux indicateurs nationaux :

- **Le taux d'effort médian en logement par quartile de niveau de vie, en distinguant locataires et accédant à la propriété.**
- **Le taux d'effort en énergie par quartile**

Ces deux indicateurs couvrent, de manière assez claire, toutes les mesures relatives à la réduction des inégalités en termes de logement. Ils permettent de synthétiser l'effet des actions qui seront mises en œuvre.

Pour ce qui concerne les mesures liées à l'accompagnement vers l'insertion, deux indicateurs de performance relatifs aux deux mesures considérées comme prioritaires sont définis :

- **La part des personnes relogées parmi les personnes désignées prioritaires par les commissions de médiation DALO et n'ayant pas refusé l'offre**
- **Le taux de sortie vers le logement des personnes hébergées (estimé à un rythme quadriennal)**

Pour ces deux derniers indicateurs, il s'agit bien d'un suivi de la performance vis-à-vis de politiques ciblées.

III.3. Synthèse des pistes envisagées, des indicateurs étudiés et des pistes à creuser

- *Pistes envisagées*

Deux types de pistes ont été envisagés :

- La régionalisation ou la départementalisation, des indicateurs nationaux.
- La proposition d'indicateurs de remplacement (des « proxys »)

La première piste a conduit à des entretiens avec des responsables nationaux de sources (enquête logement en particulier), le PSAR « Analyse territoriale » de l'Insee (pour le travail en cours sur la précarité énergétique) et des méthodologues sur les estimations « petits domaines ». Malheureusement ces différentes approches n'ont pas débouché sur des propositions concrètes, tant pour des raisons techniques que pour des raisons de charge de travail et de délais contraints par les échéances du plan pauvreté. Seule l'enquête quadriennale Établissements sociaux (ES) permet de mener des estimations régionales (mais pas au niveau départemental).

La seconde approche, basée sur des contacts locaux ou nationaux, a permis des avancées plus concrètes, même si des approfondissements seront nécessaires dans certains cas (cf. plus loin le point sur les pistes à creuser et les manques identifiés).

○ *Indicateurs étudiés*

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des indicateurs envisagés à un moment ou à un autre de la réflexion, même si quelques-uns ont été, in fine, abandonnés :

Indicateurs nationaux	Indicateurs locaux étudiés	Retenus Oui/Non	Commentaires
Taux d'effort médian en logement par quintile de niveau de vie, en distinguant locataires et accédant à la propriété.	Possibilité technique de régionaliser l'indicateur national	Non	Disposer d'un indicateur annuel au niveau régional suppose d'avoir recours à la méthode des petits domaines. Seule l'enquête SRCV (taille de l'échantillon national = 14 000 ménages dont 3 200 entrants) permet de l'envisager, l'enquête nationale logement (ENL-échantillon de l'ordre de 40 000 fiches-adresse) ayant un rythme en principe quinquennal. Dans le mandat du groupe de travail, il n'a pas été possible de tester cette piste de nature économétrique qui, de toute façon, ne peut garantir la disponibilité a priori d'un indicateur régional pour toutes les régions. Le recours "industriel" à cette méthode reste donc à expertiser.
	Décisions d'expulsions locatives	Oui	Cet indicateur ne pose pas de difficulté de production particulière, mais il convient d'avoir en mémoire la longueur de l'ensemble de la procédure locative entre l'audience judiciaire et l'éventuelle intervention de la force publique (semble comprise entre 1 et 2 ans).
	Taux d'effort médian des allocataires d'une aide au logement	Oui	Calculé sur la seule population des bénéficiaires des aides au logement des CAF, il s'interprète comme l'indicateur national. Il fait d'ailleurs partie des indicateurs sociaux départementaux (ISD) désormais accessibles sur les sites Internet de l'Insee et de la DREES.
	Rapport entre la part des personnes sous le plafond HLM et la part de logements sociaux pour 100 ménages.	Non	Indicateur trop structurel, donc non adapté pour un suivi annuel du plan
Taux d'effort en énergie par quartile	Part de logements insalubres ou indignes	Non	La variable relative à l'insalubrité dans le logement du fichier FILOCOM a été jugée trop fragile par l'expert national contacté.
	Données sur les bénéficiaires du FSL « énergie »	Non	La collecte des données est trop fragile : les taux de réponse en provenance des départements à l'enquête nationale sont faibles et les aides dépendent pour beaucoup des choix budgétaires des collectivités et pas seulement des besoins.

	Part des logements bénéficiant de travaux d'amélioration énergétique occupés par des ménages ayant des revenus très modestes	Non	Le nombre de logements concernés semble trop faible pour certains départements. Les chiffres n'ont été validés que sur Rhône-Alpes. Une convention nationale avec l'ANAH serait nécessaire pour obtenir les données nationales et faire des estimations.
	Part des dettes relatives à des impayés d'énergie dans les dossiers de surendettement	Oui	Données publiées au niveau départemental par la banque de France pour 2011 et diffusion prévue pour 2013.
Part des personnes relogées parmi les personnes désignées prioritaires par les commissions de médiation DALO et n'ayant pas refusé l'offre.	Part des requérants passés en commission DALO en moins de 6 mois	Oui	Le temps de passage en commission participe à la mesure de l'efficacité globale du dispositif DALO.
	Taux de relogement sous 6 mois des ménages ayant obtenu une décision favorable (PUL : prioritaire et urgente pour un logement)	Oui	Le délai du relogement comme suite à une décision favorable participe également de la mesure de l'efficacité globale du dispositif DALO. Cet indicateur devra être analysé localement en lien avec l'évolution du nombre de passages en commission DALO, le nombre de ménages à reloger en fin d'année et la part de personnes à reloger l'année précédente et relogées au cours de l'année. Cela permettra de vérifier que l'accès au logement des ménages déclarés prioritaires ne se fait pas au détriment du « stock ».
Taux de sortie vers le logement des personnes hébergées	Taux de sortie vers le logement des personnes hébergées calculé dans le cadre du volet performance de la LOLF	Non	La base de sondage et la méthodologie de l'enquête nationale conduite par la DGCS auprès des CHRS sont insuffisamment précises pour calculer un indicateur régional ou départemental.
	Rapport entre le nombre de personnes originaires d'hébergement ayant obtenu un logement social et le nombre de personnes hébergées	Non	Impossibilité, au niveau national, de connaître le dénominateur, c'est-à-dire le nombre de personnes hébergées au 31/12 de chaque année en CHRS.
	Rapport entre un nombre de logements construits et un nombre de personnes hébergées	Non	Problème de définition du nombre de logements construits et impossibilité de connaître le dénominateur (cf. ci-dessus).
	Taux régional de sortie vers le logement des personnes hébergées	Oui	Estimé à partir de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des personnes en difficulté sociale (ES « difficulté sociale »). Actualisé tous les 4 ans ; possibilité d'un calcul annuel à expertiser.

- *Pistes à creuser / Manques identifiés*

- Utilisation de l'enquête DREES ES-difficulté sociale

Pour l'instant, l'enquête DREES ES-difficulté sociale ne permet que des estimations nationales. Le calcul des poids régionaux est fait par les régions lorsque cela est utile. Le groupe préconise la production systématique de poids régionaux pour permettre notamment l'estimation de l'indicateur de taux de sortie des personnes hébergées vers le logement.

Par ailleurs, le taux de personnes sortant d'hébergement vers le logement ne semble pas pouvoir être approché, à court terme, à un niveau départemental ou à rythme annuel. Pourtant, une estimation de ce taux de sortie est calculée et publiée par la DGCS à partir d'une enquête nationale. Il serait donc opportun de confronter les deux sources pour voir dans quelle mesure elles pourraient être rapprochées, l'enquête DGCS pouvant servir de base annuelle d'étalonnage-calage sur les résultats de l'enquête ES. Ceci imposerait un travail d'expertise, mais bénéficierait à l'ensemble du système d'information sur l'hébergement.

- Utilisation des données de l'Anah

L'Agence nationale de l'Habitat (Anah) dispose d'une base très précise sur les propriétés bénéficiant de travaux : caractéristiques des occupants du logement, gain énergétique espéré, ancienneté du logement, localisation... Les effectifs de logements concernés semblent faibles en première approche. Néanmoins, compte tenu de la qualité de cette base, une expertise permettant de mesurer sa pertinence en considérant des stocks de logements (et non des flux annuels) mériterait d'être poussée. Cet aspect est à rapprocher des travaux du PSAR « Analyse Territoriale » évoqués ci-dessous.

- Utilisation des données du fichier « numéro unique »

La DHUP dispose également d'une base détaillée des demandeurs d'un logement social. Ce fichier, considéré comme fiable depuis 2012, permet de connaître la suite donnée à une demande, mais également les caractéristiques du demandeur (situation familiale, coordonnées, situation actuelle de logement...). A noter que le dispositif est départemental. Pendant la réflexion du groupe, il avait été envisagé d'utiliser ce fichier pour construire un indicateur de passage de l'hébergement vers le logement. Malheureusement cette piste a dû être abandonnée, faute de connaissance du nombre de personnes hébergées à une date donnée dans chaque département. Par ailleurs, toutes les sorties vers le logement ne passent pas par le logement social.

Il conviendrait cependant, autour de cette thématique du logement, d'approfondir le potentiel de ce fichier pour éclairer des mesures du plan telles que « Produire du logement social et très social ».

- Produire une statistique annuelle du nombre de personnes hébergées

Les investigations conduites dans le cadre de cette réflexion ont montré qu'il n'existait pas de source fiable, admise par tous, permettant de connaître le nombre de personnes hébergées à une date donnée. C'est évidemment un point faible du système d'information sur l'hébergement sur lequel un investissement serait nécessaire. Cet investissement, fruit d'un rapprochement entre la DGCS et la DREES, pourrait bénéficier de l'expertise des quelques régions qui ont construit leur propre système d'information sur ce domaine.

- Lien avec le PSAR analyse territoriale

Le PSAR « AT » développe un investissement sur la dépendance énergétique des ménages, dépendance qui doit être entendue au sens large (logement et transports).

Cet investissement mobilise, aujourd'hui, au moins deux sources : les revenus fiscaux localisés (RFL) et le volet logement du recensement (RP). L'unité statistique de base est la commune, mais des questions de fragilité de données conduisent à ne produire des taux d'effort que sur des zones à façon d'au moins 30 000 habitants.

La première version du kit, livrée en 2014, est d'abord "à un seul coup" fondé sur les données du RP 2008 car une harmonisation européenne a créé, à partir de l'enquête annuelle de recensement de 2011, une discontinuité dans les informations collectées par la feuille de logement (année d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble ; surface du logement).

Le PSAR n'envisage donc pas d'actualisation du kit à court terme (le principe appliqué désormais par le Département de l'Action Régionale de l'Insee en prévoit une tous les deux ans) car il a décidé d'attendre la disponibilité en juillet 2016 des résultats statistiques du RP 2013. Les résultats des deux versions de l'investissement (celles de 2014 et de 2017) ne seront pas comparables du fait des ruptures mentionnées ci-dessus.

Il conviendra de suivre l'avancement des réflexions pour voir dans quelle mesure un indicateur supplémentaire, utilisant ces travaux, pourrait être produit de manière pérenne pour améliorer le suivi de la mesure « Développer un programme de rénovation énergétique et de traitement des copropriétés dégradées ».

D'ici 2016, une demande officielle devra être déposée à l'attention du bureau du COPAR pour s'assurer que le suivi du plan sera pris en compte dans la maintenance évolutive du kit qui devrait être entreprise en 2016-2017

III.4. Synthèse de la démarche réalisée

La déclinaison des indicateurs nationaux s'étant rapidement avérée complexe, la recherche de « proxys » a été menée en parallèle. Pour cela, des spécialistes de l'observation en place dans différentes institutions ont été interrogés : conseils généraux, intercommunalités, associations... Ces échanges locaux ont permis d'ouvrir des pistes (ANAH, fichier de la demande unique, dispositif DALO, suivi des expulsions, fonds de solidarité logement...) qui ont toutes été explorées par la suite avec les experts nationaux ou régionaux.

Localement, les services de la DREAL ont naturellement été les plus sollicités et ont apporté une réponse précise, en particulier à travers une démonstration des outils « InfoDalo » et « demande unique ».

Nationalement, les contacts ont été plus nombreux et ont apporté les précisions indispensables à la démarche :

- Agence nationale de l'Habitat (ANAH) – Direction de l'expertise et de l'action territoriale
- Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) – Pôle « Animation du réseau des chargés d'études »
- Ministère des affaires sociales et de la santé. Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) – Bureau des budgets et de la Performance
- Ministère de la Justice. Sous-direction de la statistique et des études - Bureau des dispositifs statistiques et des études
- Ministère du logement et de l'égalité des territoires. Direction de l'Habitat de l'urbanisme et des paysages (DHUP) – Bureau des politiques sociales du logement.
- Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Service de l'Observation et des statistiques (SOES).
- Ministère des affaires sociales et de la santé. Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES). Bureau Lutte contre les Exclusions.
- Insee - Direction de la diffusion et de l'action régionale - PSAR Analyse Territoriale

IV. Les indicateurs du paquet « Santé »

IV.1. Quels sont les objectifs du PPLPIS de ce paquet ?

Le plan de lutte contre la pauvreté est en priorité axé sur la réduction globale des inégalités sociales et territoriales en matière de santé et d'accès aux soins. Cette lutte contre les inégalités passe en particulier par la prévention, la réduction des freins financiers à l'accès à la santé et par une meilleure articulation des dispositifs existant de droit commun pour en faciliter le recours.

Cinq mesures sont proposées, regroupées dans les deux parties qui structurent le plan : « réduire les inégalités et prévenir les ruptures », puis « venir en aide et accompagner vers l'insertion ». Ces mesures sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Réduire les inégalités et prévenir les ruptures	Inscrire une priorité à la lutte contre les inégalités de soin dans la Loi de Santé Publique
	Mettre en œuvre la priorité sur la santé des enfants et des adolescents
Venir en aide et accompagner vers l'insertion	Permettre l'accès à des complémentaires de qualité*
	Dynamiser les structures de soins de proximité*
	Organiser une conférence de consensus sur le consentement aux soins et le libre-arbitre des personnes à la rue

* MESURE PRIORITAIRE

IV.2. A quelles questions/problématiques les indicateurs nationaux cherchent-ils à répondre ?

L'impact de l'ensemble de ces mesures est suivi à travers trois indicateurs nationaux :

- **Le taux de renoncement aux soins pour motifs financiers**
- **Le reste à charge en santé selon le décile de niveau de vie**
- **L'indicateur de santé bucco-dentaire des enfants**

Ces trois indicateurs couvrent les mesures relatives à la réduction des inégalités. Ils permettent, au-delà des opérations engagées sur cette thématique, de mesurer les changements attendus en matière de réduction des inégalités d'accès aux soins.

Pour ce qui concerne les mesures liées à l'accompagnement vers l'insertion, deux indicateurs nationaux de performance relatifs aux deux mesures considérées comme prioritaires sont définis :

- **Le nombre de personnes supplémentaires éligibles à la CMU-C et à l'ACS**
- **Un indicateur, non défini actuellement, concernant l'objectif « dynamiser les structures de soin de proximité »**

Pour ces deux derniers indicateurs, il s'agit d'un suivi de la performance vis-à-vis de politiques ciblées.

IV.3. Synthèse des pistes envisagées, des indicateurs étudiés et des pistes à creuser

- *Pistes envisagées*

Deux types de pistes ont été envisagés :

- La régionalisation ou la départementalisation des indicateurs nationaux.
- La proposition d'indicateurs de remplacement (des « proxys »)

La première piste a conduit à des entretiens avec des responsables nationaux (Bureau des dépenses de santé et des relations avec l'assurance maladie et Bureau État de santé de la population de la DREES,

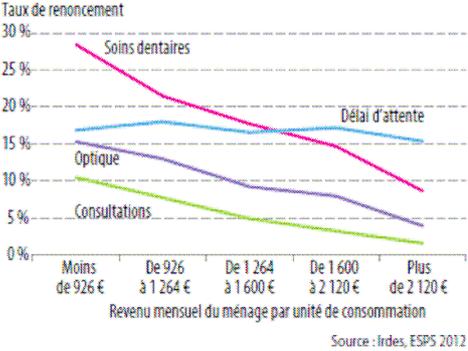
Direction de la stratégie, des études et des statistiques de la CNAMTS) en charge des sources et des thématiques couvertes par le plan. De ces discussions, il ressort que seul un des indicateurs nationaux peut a priori être décliné régionalement : l'indicateur de santé bucco-dentaire des enfants. Pour les autres indicateurs, des proxys ont dû être proposés, les sources et les méthodes utilisées nationalement ne permettant pas une déclinaison locale.

La seconde approche, basée sur des contacts locaux et nationaux, a permis de proposer de nouveaux indicateurs et d'en commencer l'expertise.

○ *Indicateurs étudiés*

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des indicateurs envisagés à un moment ou un autre de la réflexion, même si quelques-uns ont été, *in fine*, abandonnés :

Indicateurs nationaux	Indicateurs locaux étudiés	Retenus Oui/Non	Commentaires
Le taux de renoncement aux soins pour motifs financiers	Possibilité technique de régionaliser l'indicateur national	Non	Disposer d'un indicateur annuel au niveau régional suppose d'avoir recours à une méthode d'estimation sur petits domaines de l'enquête ESPS. L'échantillon comporte 8 000 ménages soit environ 20 000 individus. Dans le mandat du groupe de travail, il n'a pas été possible de tester cette piste de nature économétrique. De toute façon, le recours à cette méthode ne peut garantir la production a priori d'un indicateur régional fiable pour toutes les régions, et ce d'autant plus qu'il faudrait le décliner par sous-population, réduisant encore l'échantillon.
	Taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein (femmes)	Non	Il a l'inconvénient de ne concerner que les femmes de 50 à 74 ans et d'être moins discriminant pour le revenu que le recours aux soins dentaires. Cet indicateur est par ailleurs déjà suivi dans le cadre du plan cancer.
	Taux de participation au dépistage organisé du cancer colorectal (hommes + femmes)	Non	Contrairement au précédent, il concerne les hommes et les femmes. Il concerne aussi seulement les 50-74 ans, tranches d'âge visées par les campagnes de dépistage.

	Taux standardisé de recours aux soins dentaires	Oui	<p>Pour cerner l'accessibilité aux soins, les deux approches (non-recours et recours aux soins) sont complémentaires.</p> <p>D'après les enquêtes nationales, les soins dentaires font partie de ceux faisant le plus l'objet de renoncement pour motifs financiers. De plus, ils concernent potentiellement toute la population.</p>  <p>À partir de taux bruts par âge produits par la CNAMTS, la DREES calculera des taux standardisés supprimant les effets de structure démographique.</p> <p>Pour les premières productions, seul le niveau départemental est retenu. Pour un zonage plus fin, l'expertise reste encore à mener.</p> <p>L'indicateur peut être décliné pour les classes d'âge ciblées par le dispositif « M't dents » et pour la sous-population des bénéficiaires de la CMU-C.</p> <p>La DREES a pris contact fin juin 2014 avec la CNAMTS pour spécifier la première production de l'indicateur.</p> <p>Calendrier visé : automne 2014 ; millésimes 2011 à 2013.</p>
Reste à charge en santé selon les déciles de niveau de vie	Taux de couverture par une assurance santé complémentaire	Non	<p>L'information n'est pas directement disponible dans les fichiers de la CNAMTS, mais estimée à partir de la modalité de remboursement des soins.</p> <p>La CNAMTS estime que l'information n'est pas de qualité suffisante. De plus, au niveau national, la part de personnes non couvertes par une assurance complémentaire est estimée à 5 %. Le risque d'être non couvert est donc faible. Calculer des évolutions sur des populations faibles et sur des taux jugés non fiables par le producteur conduit à rejeter l'indicateur.</p>

Indicateur de santé bucco-dentaire des enfants	Proportion d'enfants en grande section de maternelle ayant au moins une dent cariée non soignée	Non	<p>Déclinaison directe de l'indicateur national à partir de l'enquête nationale DREES-DGESCO en milieu scolaire, réalisée en 1999-2000, 2005-2006 et 2012-2013.</p> <p>L'échantillon (30 000 enfants) permet a priori une estimation régionale de l'indicateur. Ce dernier sera publié par la DREES à l'automne 2014. Toutefois, les premières analyses régionales de l'indicateur menées par la DREES montrent des fragilités, en particulier pour l'analyse en évolution. De plus, certaines régions (Bretagne, Corse, Mayotte) n'ont pas réalisé l'enquête 2012-2013.</p> <p>De plus cet indicateur n'étant actualisé que tous les six ans, il apparaît pertinent de ne pas le retenir pour le suivi.</p>
Nombre de personnes supplémentaires éligibles à la CMU-C et à l'ACS	Taux de recours à la CMU-C	Oui	<p>La source Filosofi devrait permettre de connaître le nombre de personnes éligibles à la CMU-C, les critères d'attribution étant des critères de ressources.</p> <p>Ce nombre serait rapporté au nombre effectif de bénéficiaires du dispositif, chiffre déjà produit au niveau départemental par le fond CMU.</p>

D'autres indicateurs, non directement reliés aux indicateurs nationaux ont été explorés :

- L'indice de masse corporelle des enfants

Même si aucun indicateur relatif à l'obésité ne figure parmi les indicateurs nationaux retenus, la piste a été explorée par les membres du groupe chargés du paquet santé. En effet, l'obésité est un marqueur social fort ; la prévalence de cette pathologie varie de 6 % à 22 % selon le revenu du foyer, de 8 % à 16 % selon la CSP, de 7 % à 24 % selon le degré d'instruction (enquête Obepi 2009).

Des contacts ont été établis avec le service statistique du rectorat de Besançon et l'ARS sur le sujet. Lors de la visite médicale réalisée en milieu scolaire au cours de l'année de 6^e, les données nécessaires (taille, poids) au calcul de l'indice de masse corporelle des enfants sont recueillies par les infirmières scolaires. Selon les régions, ces données sont recueillies de façon exhaustive ou de façon échantillonnée. Les ARS peuvent avoir accès aux résultats (c'est le cas en Franche-Comté où les données sont recueillies de façon exhaustive).

L'indicateur n'a pas été retenu pour les deux raisons suivantes :

- o La problématique ne figure pas dans le tableau de bord national
 - o Pas de mutualisation possible pour la production de l'indicateur, les données étant recueillies de manière différente selon les régions.
- Le taux de mortalité prématurée

Du fait de son importance comme marqueur social et de sa déclinaison possible à un niveau géographique fin, cet indicateur a été proposé par le bureau « État de santé de la population » de la DREES aux membres du groupe chargés du paquet santé.

Le taux de mortalité prématurée fait partie des indicateurs territoriaux du développement durable, coproduits par l'Insee et le Soes. Il est disponible au niveau région et département.

D'autre part, dans le cadre de l'investissement en cours du PSAR Synthèses locales de la DR Insee de Rhône-Alpes « Qualité de vie dans les territoires », différents taux de mortalité existants ont été étudiés (taux de mortalité "brut", taux de mortalité standardisé, Indice comparatif de mortalité) aussi bien d'une

manière "globale" qu'en se limitant aux décès prématurés (avant 65 ans). De ces travaux il ressort que l'indice comparatif de mortalité (ICM), qui compare les décès constatés à des décès attendus, est l'indicateur le plus adapté.

Ce dernier est calculé en appliquant les taux de mortalité nationaux à la structure par âges (et sexe) du territoire.

Le groupe n'a pas retenu la piste de l'ICM ou du taux de mortalité prématurée essentiellement car il s'agit plutôt d'indicateurs de contexte, structurels, dans la mesure où ils reflètent le bilan d'une vie. Leur suivi annuel ne permettrait pas de détecter si leur évolution résulte des mesures du plan qui s'inscrit dans une perspective temporelle beaucoup plus courte qu'une vie. De plus, en fonction du parcours de vie des individus, les décès (et leur cause) ne peuvent pas être directement rattachés au territoire dans lequel ils se produisent.

- *Pistes à creuser / Manques identifiés*

- Taux de recours aux soins dentaires

Pour suivre l'impact du plan dans les territoires ciblés, il conviendra de **produire et d'expertiser l'indicateur à un niveau infra départemental**, les données de la CNAMTS étant connues à la commune, voire à l'infracommunal.

Concernant la **standardisation**, deux pistes ont été envisagées :

- **standardiser par la structure par sexe et âge de la population française.** Cette méthode a l'avantage de pouvoir comparer les territoires entre eux
 - **standardiser par la structure par sexe et âge de l'année de départ d'observation pour chaque territoire.** Cette méthode ne permet pas la comparaison des territoires entre eux, mais permet la comparaison en évolution pour chaque territoire. Les estimations de population au même millésime que les données CNAMTS ne sont toutefois pas disponibles actuellement à un niveau infra départemental.
- Dynamiser les structures de soins de proximité

Il s'agit d'une mesure prioritaire du plan, pour laquelle un indicateur national est prévu. Ce dernier n'est toutefois pas encore défini. Aucune piste locale n'a été explorée pour mesurer l'impact de cette mesure.

- Déclinaison par sous-populations

Deux des trois sources mobilisées pour calculer les indicateurs locaux ne permettent pas de décliner les indicateurs par sous-populations (familles monoparentales) ou par niveau de revenu. Seule la source Filosofi devrait le permettre.

En effet, les fichiers de la CNAMTS ne disposent d'aucune donnée relative aux caractéristiques socio-démographiques des bénéficiaires, en dehors de la couverture maladie universelle (attribuée sous conditions de ressources). L'enquête DREES-DGESCO sur la santé bucco-dentaire est déclinée nationalement selon le type de famille auquel l'enfant appartient (monoparentale ou non) et/ou selon le classement en zone d'éducation prioritaire ou non de l'établissement fréquenté. La taille de l'échantillon permet seulement une déclinaison régionale de l'indicateur de santé bucco-dentaire, mais sans distinction du type de famille ou d'établissement fréquenté.

IV.4. Synthèse de la démarche réalisée

Pour recherche des « proxys » des indicateurs nationaux, des spécialistes de l'observation en place dans différentes institutions ont été interrogés :

- Bureau des dépenses de santé et des relations avec l'assurance maladie, DREES
- Bureau État de santé de la population, DREES
- Direction de la stratégie, des études et des statistiques, CNAMTS
- Direction Observation, Pilotage, Statistiques et Évaluation, ARS de Franche-Comté

Seul l'indicateur « taux de recours aux soins dentaires » a fait l'objet d'une expertise, tant au niveau national que local, à partir de l'EGB (échantillon général des bénéficiaires), sur les millésimes 2010 à 2012, sur le régime général uniquement. Cet échantillon est représentatif au niveau national. Plusieurs sous-populations ont été étudiées : l'ensemble des assurés sociaux, les bénéficiaires de la CMU-C, les jeunes (6-8 ans ; 9-11 ans ; 12-14 ans). Le Bureau des dépenses de santé et des relations avec l'assurance maladie de la DREES a produit un indicateur au niveau national. L'EGB n'étant pas représentatif à un niveau infrarégional, des contacts sont en cours entre la DREES et la CNAMTS pour travailler sur les données exhaustives. L'expertise a permis de préciser les questions à aborder avec la CNAMTS, cet indicateur n'ayant jamais été produit pour des besoins statistiques. Le cahier des charges a ainsi pu être rédigé, en accord avec les membres du groupe de travail et l'ARS (voir fiche indicateur en annexe).

Localement, les services de l'ARS ont été sollicités en amont pour aider au choix des proxys et en aval pour contribuer à l'expertise de l'indicateur. Des tests ont été réalisés par l'ARS et l'Insee Franche-Comté sur des données locales, à partir des données disponibles en ARS (données issues des CPAM essentiellement). Les tests n'ont pas été concluants dans la mesure où il n'a pas été possible de produire le dénominateur de l'indicateur, à savoir la population totale des bénéficiaires de l'assurance maladie. Les fichiers CPAM étant des fichiers de gestion, il y a des doubles comptes, en particulier pour les jeunes (cas des parents séparés pouvant chacun déclarer leurs enfants sur leur carte vitale) et des manques, en particulier autour de l'âge de la retraite (induisant parfois un changement de régime).

Pour l'indicateur « proportion d'enfants de grande section de maternelle ayant au moins une dent cariée non soignée », le bureau « état de santé de la population » de la DREES, producteur de l'indicateur au niveau national, a été consulté. Les données 2012-2013 feront l'objet d'une publication à l'automne 2014. Les premières analyses menées par la DREES sur les résultats de l'enquête 2012-2013 montrent des fragilités pour la déclinaison régionale de l'indicateur. Ces fragilités tiennent à la fois à la taille de l'échantillon (30 000 enfants), à la confrontation avec les résultats des enquêtes précédentes et à la non-réalisation de l'enquête dans trois régions (Bretagne, Corse, Mayotte).

Enfin, pour l'indicateur « taux de recours à la CMU-C », le pôle « Revenus fiscaux » situé à la direction régionale de l'Insee Bretagne a été contacté. Le pôle a confirmé la faisabilité technique du calcul du numérateur (nombre des personnes potentiellement éligibles à la CMU-C) à partir de la source Filosofi. Le calcul de ce type de taux de pauvreté à façon a été prévu par l'Insee et autorisé par la CNIL. L'Insee devrait a priori être en mesure de produire le numérateur, au niveau départemental, au mieux fin 2015-début 2016.

Par ailleurs, le service statistique du rectorat de Besançon a été contacté pour connaître la disponibilité de données remontant des établissements scolaires à l'occasion des visites médicales organisées en grande section de maternelle et en 6^e et leur croisement possible avec la base élève académique. Ce croisement (niveau 6^e essentiellement) permettrait de disposer de données sociales (situation familiale, CSP des parents). Les croisements s'avèrent impossibles, les données médicales étant anonymisées très en amont.

V. Les indicateurs du paquet « Familles, enfance »

V.1. Quels sont les objectifs du PPLPIS de ce paquet ?

Les objectifs/mesures du PPLPIS du paquet « Familles, enfance » sont regroupés autour des deux premiers axes du plan : « Réduire les inégalités et prévenir les ruptures » et « Venir en aide et accompagner vers l'insertion ».

Le besoin d'une stratégie nationale pour l'enfance y est souligné, et les deux axes ci-dessus sont traduits, pour ce paquet, de la manière suivante :

- Accentuer les efforts de redistribution envers les familles pauvres et renforcer les liens avec les institutions éducatives.
- Accompagner les jeunes parents et jeunes majeurs en difficulté

Afin de mener à bien ces objectifs, le paquet comporte neuf mesures dont deux sont jugées prioritaires.

Réduire les inégalités et prévenir les ruptures	Lancer une réflexion portant sur l'architecture des prestations familiales dans une optique de redistribution au profit des familles monoparentales et des familles nombreuses pauvres
	Améliorer l'accueil en structures collectives des enfants de moins de 3 ans issus des familles modestes*
	Construire une école accueillante aux parents
	Améliorer l'accès à la restauration scolaire en rendant effectif le principe de non-discrimination*
	Améliorer l'accès à l'école pour les enfants issus de campements ou bidonvilles
	Améliorer l'accès à l'école pour les enfants sous main de justice
Venir en aide et accompagner vers l'insertion	Créer un statut de centre parental
	Mieux accompagner les jeunes sortants de l'ASE
	Mieux accompagner les mineurs isolés étrangers

* MESURE PRIORITAIRE

V.2. A quelles questions/problématiques les indicateurs nationaux cherchent-ils à répondre ?

L'impact de l'ensemble de ces mesures est suivi à travers un indicateur national :

- **La part des élèves de CM2 maîtrisant les connaissances de base.**

Cet indicateur répond à la question « Les enfants ont-ils tous accès à la connaissance, élément prédictif de la capacité d'insertion ? ». Cette question synthétise les effets des mesures proposées.

De plus, deux indicateurs de performance relatifs aux deux mesures considérées comme prioritaires sont définis :

- **La part d'enfants pauvres de moins de trois ans accueillis en structures collectives.** L'idée est de voir si les populations précaires accèdent bien aux différents modes de garde existants pour leurs enfants. Cet indicateur est assorti d'un objectif chiffré : accueillir dans les structures collectives au moins 10 % d'enfants de moins de trois ans vivant sous le seuil de pauvreté et, à terme, une proportion égale à celle qu'ils représentent parmi les enfants du même âge sur le territoire concerné.
- **La part d'enfants ayant accès aux services de restauration collective.** La question est ici de savoir si les freins financiers d'accès aux services de restauration ont augmenté. Il n'y a pas

d'objectif chiffré car, à ce jour, la mission IGAS n'est pas en capacité de faire un état des lieux précis de la situation et constate que celui-ci n'existe pas. Elle a donc recommandé que soient engagés en ce sens des travaux dès le début de l'année 2014 puis, sur le fondement de ceux-ci, que des mesures soient adoptées si besoin.

V.3. Synthèse des pistes envisagées, des indicateurs étudiés et des pistes à creuser

○ Pistes envisagées

Il n'a pas été possible de décliner localement les trois indicateurs nationaux proposés. L'approche s'est en effet heurtée à plusieurs difficultés :

■ Part des élèves de CM2 maîtrisant les connaissances de base :

L'échantillon qui permet ce calcul national n'est pas représentatif au niveau local. Pour information, 427 écoles figurent dans l'échantillon de 2012 et le nombre d'élèves est de 6 400 pour chaque compétence (français et mathématiques).

■ Part d'enfants pauvres de moins de trois ans accueillis en structure collective : Non disponible à ce stade au niveau national. Le suivi de cet indicateur nécessite une évolution des systèmes d'information de la CNAF, et il sera dans un premier temps disponible pour seulement quatre départements pilotes. La généralisation de l'indicateur n'est pas prévue avant 2017.

■ Part d'enfants ayant accès aux services de restauration scolaire :

Non disponible à ce stade.

Pour chacun des trois indicateurs, des proxys ont donc été proposés.

○ Indicateurs étudiés

Indicateurs nationaux	Indicateurs locaux étudiés	Retenus Oui/Non	Commentaires
Part des élèves de CM2 maîtrisant les connaissances de base	Taux de retard à l'entrée en 6ème (MEN- DEPP - Système d'information Scolarité)	Oui	- Lien fort entre la maîtrise des connaissances de base à l'issue de la scolarité primaire et le retard à l'entrée en 6ème. - Indicateur ISD (non produit actuellement) donc facilement mobilisable.
Part d'enfants pauvres de moins de trois ans accueillis en structure collective	Part d'enfants pauvres dont les parents déclarent une déduction fiscale relative au mode de garde (Insee - Filosofi)	Oui	Disponibilité plus rapide que la piste CNAF (généralisation en 2017), même si elle n'est pas immédiate (pas avant 2016) et si l'indicateur demande expertise.
	Part des enfants de deux ans scolarisés (MEN - DEPP et CAF)	Oui (complémentaire)	Indicateur complémentaire au premier. Non détaillé dans les annexes.
Part d'enfants ayant accès aux services de restauration scolaire	Taux de couverture de restauration en collège (MEN - DEPP - Enquête EPI)	Oui (sous réserve)	Expertise en cours avec la DEPP pour confirmer cet indicateur ou le remplacer par une part d'élèves demi-pensionnaires ou internes.

* MESURE PRIORITAIRE

○ Pistes à creuser / Manques identifiés

Pas de pistes identifiables à court terme.

V.4. Synthèse de la démarche réalisée

Les spécialistes des différentes sources de données en lien avec la thématique du paquet ont été interrogés. C'est le cas localement des services statistiques des rectorats d'Aix-Marseille et de Nice.

Au niveau national, les contacts ont été ciblés vers les services disposant de données en lien avec l'éducation et la petite enfance :

- Ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur – Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP)
- Ministère des Affaires sociales et de la santé – DREES
- Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) – Pôle « Animation du réseau des chargés d'études »
- Insee - Direction de la diffusion et de l'action régionale – Division statistiques régionales, locales et urbaines
- Insee - Direction de la diffusion et de l'action régionale - PSAR Emploi Population

VI. Les indicateurs du paquet « Inclusion bancaire et surendettement »

VI.1. Quels sont les objectifs du PPLPIS de ce paquet ?

Cet axe fort du PPLPIS, s'inscrit dans la continuité des travaux menés en amont du plan et dans la perspective de la conférence de lutte contre la pauvreté organisée préalablement. Ces travaux ont été formalisés dans le rapport de François Soulage, président du groupe de travail « Inclusion Sociale et Surendettement ».

En ce qui concerne plus particulièrement la réduction du surendettement, le rapport préconise « de revenir de manière précoce à la fois sur les crédits obtenus et utilisés, mais aussi sur les dettes sociales. Cela conduit à reconnaître le lien qui existe entre ces situations de surendettement et l'aggravation des situations de pauvreté. Il faut également insister plus fortement sur la nécessité de l'accompagnement des personnes, tout en respectant leur propre volonté. Il faut éviter que face à la dégradation de la situation économique et financière des personnes, le surendettement ne conduise à une dégradation irréversible de leur situation ».

Le rapport insiste donc sur la nécessité de mettre en place une véritable politique nationale de prévention du surendettement. Il propose pour cela sept mesures, dont deux prioritaires, regroupées selon deux axes transversaux.

Réduire les inégalités et prévenir les ruptures	Mieux connaître les processus menant au surendettement des ménages
	Mettre en place des mécanismes de détection des difficultés financières
	Lutter contre l'accumulation des frais bancaires.
	Mettre en place un registre national des crédits à la consommation
Venir en aide et accompagner vers l'insertion	Consolider le droit aux comptes
	Développer un réseau de « points conseils budget »*
	Améliorer la procédure de surendettement *

* MESURE PRIORITAIRE

VI.2. A quelles questions/problématiques les indicateurs nationaux cherchent-ils à répondre ?

Le suivi de la question du surendettement est abordé dans le tableau de bord général des indicateurs de suivi du PPLPIS, volet indicateur d'impact et de performance, à travers trois indicateurs nationaux :

- **Le taux d'endettement médian par quintile de niveau de vie.**
- **Le taux de bancarisation.**
- **Le nombre de dossiers de surendettement déposés et la part de dossiers jugés recevables.**

Ces trois indicateurs visent tous, de manière claire, à éclairer les phénomènes de décrochage financier des ménages afin des les prévenir.

Ces trois indicateurs sont complétés d'un indicateur lié aux mesures prioritaires de ce paquet :

- **Le délai moyen de traitement d'un dossier à la Banque de France.** Il s'agit ici de voir si l'objectif d'amélioration des procédures de surendettement est atteint.

VI.3. Synthèse des pistes envisagées, des indicateurs étudiés et des pistes à creuser

○ *Pistes envisagées*

Comme pour la plupart des paquets, la piste de régionalisation de l'indicateur national a été creusée. Ces travaux n'ont cependant pu aboutir, les échantillons concernés des enquêtes nationales étant très faibles (enquête « SRCV ») ou l'enquête disposant d'une périodicité non compatible avec le suivi du plan pauvreté (enquête « Patrimoine »).

Dès lors, il a été envisagé de travailler à partir des données de la Banque de France, qui comportent le montant de surendettement des personnes surendettées. Complexe à mettre en œuvre et basée sur une sous-population (les seules personnes surendettées), cette piste a également dû être abandonnée. C'est donc sur le seul nombre de dossiers de surendettement que s'est concentrée la réflexion.

○ *Indicateurs étudiés*

Indicateurs nationaux	Indicateurs locaux étudiés	Retenus Oui/Non	Commentaires
Taux d'endettement médian par quintile de niveau de vie	Taux d'endettement médian par quintile de niveau de vie	Non	L'échantillon de l'enquête SRCV, qui fournit l'indicateur au niveau national, est trop faible pour être utilisé régionalement.
Taux de bancarisation	Taux de bancarisation (part des personnes de plus de 18 ans ayant accès aux services bancaires).	Non	L'enquête « Patrimoine », qui permet d'estimer l'indicateur national, ne permet pas une estimation annuelle fiable au niveau local.
Nombre de dossiers de surendettement déposés et la part de dossiers jugés recevables	Nombre de dossiers de surendettement déposés et la part de dossiers jugés recevables	Oui	Idem que l'indicateur national : les données de la Banque de France sont utilisables au niveau local
Délai moyen de traitement d'un dossier à la Banque de France		Non	Il n'a pas été jugé pertinent de suivre cet indicateur au niveau local.

- *Pistes à creuser / Manques identifiés*

Au cours de la discussion, l'idée d'utiliser le nombre de refus d'ouverture de compte, connu de la Banque de France, a été évoquée. **Cette piste mériterait d'être poursuivie car elle offrirait, en évolution, une approche de la bancarisation.**

VI.4. Synthèse de la démarche réalisée

L'expertise de la déclinaison de cet indicateur national a été menée principalement à travers la consultation des professionnels de la Banque de France en région et au niveau national.

Troisième partie : les pistes d'organisation

Les pistes d'organisation abordent les questions de production des indicateurs et de leur diffusion. Les propositions du groupe de travail seront mises en œuvre par l'Insee, la Drees, les producteurs de données, mais aussi par les services déconcentrés.

I. Proposition de mutualisation de la production des indicateurs et de leur diffusion

Le groupe de travail propose que les premiers indicateurs facilement mobilisables soient produits aux niveaux régional et départemental au second semestre 2014, si possible dans le cadre du futur investissement relatif à la pauvreté non monétaire (EP42) par le PSAR Emploi-Population. Ils seront mis à disposition des Services Études Diffusion (SED) des directions régionales de l'Insee et des DRJSCS fin 2014.

II. Une collaboration Drees-Insee

La production des indicateurs plus complexes fera l'objet d'une démarche conjointe entre la DREES et l'Insee, au cours de laquelle chacun apportera ses compétences au sein d'un groupe de travail. Elle consisterait donc à estimer et à expertiser les indicateurs qui ne sont pas rapidement mobilisables, puis à expertiser la déclinaison des indicateurs à un niveau géographique plus fin que le département. Ceci sera formalisé dans le cadre d'une convention.

Les travaux devront être testés dans deux régions, en binôme INSEE/DRJSCS. Par la suite, les autres régions bénéficieraient de l'investissement et pourraient le mettre en œuvre sous forme de conventions d'études en partenariat entre les DRJSCS et les directions régionales de l'Insee, dont le partage des coûts sera analysé au cas par cas, en tenant compte de la part réservée à l'étude statistique dans la convention. Ces indicateurs devront être portés localement par les DRJSCS et les directions régionales de l'Insee auprès des acteurs locaux (préfectures...). Ils seront évidemment complétés par une documentation précise, présentant les conseils d'utilisation. Ils seront aussi présentés en évolution.

Une diffusion des indicateurs produits dans le cadre de cette démarche interviendra sur les sites de la DREES et de l'Insee au premier semestre 2015.

Le choix entre les niveaux de diffusion devra être fait lors de la montée en charge de l'investissement. A priori, les indicateurs infra-départementaux ne feront pas l'objet d'une diffusion large : la robustesse des indicateurs devra être examinée au cas par cas.

ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE 1 - Les membres du groupe de travail

ANNEXE 2 – La feuille de route du groupe

ANNEXE 3 - Les sigles utilisés

ANNEXE 4 - Les fiches descriptives des indicateurs retenus pour les indicateurs transversaux

ANNEXE 5 - Les fiches descriptives des indicateurs retenus pour le paquet « Accessibilité »

ANNEXE 6 - Les fiches descriptives des indicateurs retenus pour le paquet « Emploi-Travail »

ANNEXE 7 - Les fiches descriptives des indicateurs retenus pour le paquet « Logement »

ANNEXE 8 - Les fiches descriptives des indicateurs retenus pour le paquet « Santé »

ANNEXE 9 - Analyse statistique de l'indicateur « Taux de recours aux soins dentaires »

ANNEXE 10 - Les fiches descriptives des indicateurs retenus pour le paquet « Familles, enfance »

ANNEXE 11 - Les fiches descriptives des indicateurs retenus pour le paquet « Inclusion bancaire et surendettement »

Annexe 1. Les membres du groupe de travail

Les membres du groupe de travail sont :

Drees : Magda Tomasini, Martine Aubert-Bias, Julie Labarthe, Isabelle Leroux ;

DG Insee : Sylvie Marchand, Luc Brière, Thomas Le Jeannic, Bruno Lutinier, Laure De Maillard Taillefer, Anne-Thérèse Aerts ;

DRJSCS : Jacques-Emmanuel Guenet (Franche-Comté), Laurence Lecoustre (Nord-Pas-de-Calais), Jérôme Blanche (PACA), Yassine Chaïb (Picardie), Pascal Arros (Rhône-Alpes) ;

DR Insee : Audrey Mirault, Xavier Monchois (Franche-Comté), Sébastien Terra (Nord-Pas-de-Calais), Olivier Biau, Marjorie Martin (PACA), Danièle Lavenseau, Martial Maillard (Picardie), Jérôme Harnois (Rhône-Alpes) ;

DROS PACA : Carole Toutalian ;

PSAR Lille : Yohann Baillieul.

Les membres du comité de pilotage sont :

Drees : Magda Tomasini, Martine Aubert-Bias, Julie Labarthe, Isabelle Leroux ;

DG Insee : Sylvie Marchand, Luc Brière, Thomas Le Jeannic, Bruno Lutinier, Laure De Maillard Taillefer, Anne-Thérèse Aerts ;

DRJSCS : Pascal Arros (Rhône-Alpes) ;

DR Insee : Audrey Mirault, Xavier Monchois (Franche-Comté).

Le groupe est animé par Julie Labarthe et Xavier Monchois avec l'appui d'Audrey Mirault.

Les rapporteurs sont Pascal Arros et Bruno Lutinier.

Le secrétariat est assuré par Hélène Fournier (Drees).

Annexe 2. La feuille de route du groupe

Ministère de l'économie et des finances

Ministère des affaires sociales et de la santé

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

**Direction de la recherche, des études, de
l'évaluation et des statistiques**

Sous-direction de l'observation de la solidarité

Bureau de la lutte contre l'exclusion

Paris, le 11 Février 2014

DREES-BLEX-DéCART N° 02/2014

NOTE

OBJET : Feuille de route du groupe de travail DREES/INSEE/DRJSCS sur les indicateurs de suivi du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Contexte

Le Gouvernement a adopté le 21 janvier 2013 un plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Le plan regroupe 61 mesures, qui empruntent à 7 « paquets thématiques » différents. Le Premier ministre a confié dans la foulée une mission à l'Igas pour évaluer et territorialiser le plan. Cette mission est assurée par François Chérèque et Simon Vanackere.

Au niveau national, la DREES a participé à la mise au point du tableau de bord de suivi du plan et est chargée de la collecte annuelle des indicateurs d'impact et de performance du plan.

Dans le cadre de la territorialisation du plan, la mission Igas a organisé des rencontres dans toutes les régions lors desquelles les DRJSCS et des DR INSEE ont présenté des diagnostics régionaux sur la pauvreté et l'exclusion. Ces diagnostics ont montré la richesse des données disponibles, notamment dans les DR INSEE, mais aussi à la Cnaf ou dans les DREAL. Les DRJSCS pourront de plus être sollicitées pour suivre la mise en œuvre du plan dans leur région et auront donc besoin de mettre au point des tableaux de bord territoriaux de suivi du plan.

Suite à la demande forte exprimée par les responsables de l'observation des DRJSCS et les SED des DR de l'Insee, la DREES et l'INSEE ont décidé de lancer un groupe de travail sur une déclinaison locale des indicateurs de suivi du plan.

Objectifs

Le groupe de travail poursuivra deux objectifs :

- proposer des indicateurs pertinents au niveau local pour décliner le tableau de bord, harmoniser les définitions et les méthodes de construction de ces indicateurs,
- permettre d'établir des partenariats au niveau régional afin de développer les tableaux de bord.

À la fin de ses travaux, le groupe rédigera un rapport à destination des responsables de l'observation en DRJSCS et aux chefs de SED des DR INSEE. Ce rapport aura vocation à une diffusion large dans un second temps.

Ce rapport comportera une liste d'indicateurs, organisée comme le tableau de bord national. L'objectif du groupe est, en partant du tableau de bord national, de définir une liste d'indicateurs de suivi du plan en région, c'est à dire permettant une analyse dynamique de la pauvreté et de l'exclusion selon les 7 dimensions retenues dans le plan et les publics et territoires prioritaires (familles monoparentales, jeunes, territoires ruraux, quartiers prioritaires, ...).

Les indicateurs retenus seront des indicateurs d'impact du plan et devront pouvoir être mis en relation avec lui. L'entrée « indicateurs de performance par mesures prioritaires » n'est pas retenue mais certains indicateurs sont réintégrés dans les paquets de mesure.

Pour chaque entrée thématique du plan, le rapport contiendra un tableau synthétique expliquant le passage des indicateurs nationaux aux indicateurs régionaux :

- Indicateurs nationaux
- A quelle problématique répondent ces indicateurs nationaux ?
- Propositions d'indicateurs régionaux permettant d'éclairer la problématique
- Pertinence de l'indicateur selon 3 entrées : lien avec la pauvreté, lien avec les 61 mesures du plan, déclinaison possible dans la majorité des régions, notamment dans les DOM

Pour chaque indicateur, le rapport contiendra une fiche précisant :

- la définition,
- la source,
- les niveaux de déclinaisons régionales disponibles (cas des DOM en particulier)
- les ventilations possibles par sous-population ou type de territoire,
- la date de disponibilité,
- la périodicité,
- les précautions d'interprétation,
- Une proposition d'organisation, mutualisée autant que possible, pour les produire chaque année et/ou un éventuel partenariat à établir pour l'obtenir

Le rapport apportera également des préconisations quant à la définition des zones rurales, l'utilisation des principales sources en évolution et pointera les champs sur lesquels l'information est insuffisante.

Démarche et préconisations

Pour définir les indicateurs pertinents au niveau local, le groupe partira des indicateurs du tableau de bord national et déterminera les adaptations nécessaires pour assurer une déclinaison à un niveau géographique fin. Le cas échéant, il proposera des indicateurs alternatifs. Dans ce cas, il reprendra autant que possible des indicateurs déjà utilisés au niveau local, que ce soit dans les indicateurs sociaux départementaux ou dans d'autres tableaux de bord.

Préconisations :

- 1) Il est prévu de **limiter les déclinaisons par sous-population ou type de territoire à celle retenue dans le tableau de bord PPLPIS** à savoir les familles monoparentales, les jeunes, les quartiers prioritaires, les DOM, les zones rurales isolées. Il n'est donc pas prévu a priori de décliner les indicateurs pour les populations âgées, les personnes en handicaps...
- 2) Il est nécessaire de **limiter le nombre d'indicateurs en étudiant la pertinence de l'indicateur selon les 3 entrées (lien avec la pauvreté, lien avec les 61 mesures, déclinaison possible dans la majorité des régions)**. Le cas de la pertinence dans les DOM doit être systématiquement abordé. Il ne s'agit pas non plus de se censurer a priori. Il est important de tenir compte des attentes des différents acteurs locaux et des spécificités de certains territoires, notamment les îles.
- 3) **Les indicateurs pressentis devront faire l'objet d'une expertise avec des personnes référentes sur les sources au niveau national**. Le rôle du spécialiste est l'expertise des choix faits mais aussi de proposer des solutions peut-être plus innovantes (par exemple une utilisation des petits domaines sur des enquêtes nationales).

Il sera également nécessaire de faire **valider la problématique à laquelle répond l'indicateur national** par le bureau Lutte contre l'exclusion de la DREES, responsable de la production du tableau de bord national. Une incompréhension de la finalité de l'indicateur pourrait en effet entraîner des erreurs dans les déclinaisons régionales.

- 4) Il sera nécessaire de **rédiger quelques fiches transversales**
 - une fiche de préconisation quant à la définition des zones rurales isolées.
 - une fiche sur l'utilisation de la source recensement en évolution. Dans cette fiche, on réfléchira sur la possibilité d'utiliser les résultats de chaque recensement en tendance. On pourrait évoquer la question d'une utilisation de chaque enquête du recensement.
 - La mise à jour annuelle de l'investissement EP30 servant de base aux indicateurs transversaux à l'ensemble des paquets (pauvreté monétaire, en condition de vie, Filosofi)
 -
- 5) **Ce projet doit s'articuler le plus possible avec les indicateurs sociaux départementaux.**

Organisation

Les membres du groupe seront :

DREES : Martine Aubert-BIAS, Julie Labarthe, Isabelle Leroux

DG INSEE : Bruno Lutinier, Laure De Maillard Taillefer, Anne-Thérèse Aerts

DRJSCS : Jacques-Emmanuel Guenet (Franche-Comté), Laurence Lecoustre (Nord-Pas-de-Calais), Leopold Carbonnel (PACA), Yassine Chaïb (Picardie), Pascal Arros (Rhône-Alpes)

DR Insee : Audrey Mirault, Xavier Monchois (Franche-Comté), Arnaud Degorre (Nord-Pas-de-Calais), Olivier Biau (PACA), Danièle Lavenseau (Picardie), Jérôme Harnois (Rhône-Alpes)

DROS PACA : Carole Toutalian

PSAR Lille : Yohann Baillieul

Le groupe sera animé par Julie Labarthe et Xavier Monchois.

Le secrétariat sera assuré par Hélène Fournier.

Les rapporteurs seront Pascal Arros et Bruno Lutinier.

Chaque région ne se verra confier qu'un seul axe du plan comme chef de file et un second axe comme "région associée". Elles rencontreront éventuellement d'autres acteurs (ARS, DREAL, rectorat...). En amont des réunions, elles prépareront un tableau synthétique expliquant le passage des indicateurs nationaux aux indicateurs régionaux et un premier jet de fiches indicateur. Celles-ci seront au préalable discutées avec un expert national.

Des régions se verront également confier l'instruction de fiches transversales de préconisation.

L'ordre du jour des réunions sera fixé par les animateurs du groupe. Les réunions s'organiseront autour de modules de 2 heures traitant chacun d'un paquet du plan (accès aux droits, emploi/travail, santé...).

Les rapporteurs rédigeront les comptes-rendus de réunion et assureront l'homogénéisation des fiches et leur finalisation.

L'ensemble des documents : ordre du jour, documents préparatoires, compte-rendu, rapport seront mis sur le site collaboratif STAR, dans un onglet accessible à l'ensemble des membres du groupe et des responsables de l'observation statistique en DRJSCS.

Communication:

L'existence de ce groupe est mentionnée dans le rapport Igas.

Chaque réseau (Insee, Drees) assure la communication vers les échelons déconcentrés.

Pour le réseau Insee, Bruno Lutinier assure le pilotage de la communication. En particulier, il mettra à dispositions des chefs de SED les principaux documents sous Gforge. Il est par ailleurs prévu de présenter les avancées du projet lors de la réunion des chefs de SED de juin.

La mission Igas, l'ONPES, le CGSP et la DGCS sont informés de la démarche. Le rapport final leur sera transmis.

La démarche a été présentée aux directeurs régionaux de l'INSEE, elle le sera aux chefs de SED, aux DRJSCS et, si possible, aux préfets de régions.

Le rapport sera transmis à l'ensemble de ces acteurs ainsi qu'aux producteurs des données utilisées.

Calendrier :

6 février 2014 : Ordre du jour de la réunion de lancement

- Présentation du tableau de bord national de suivi du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (DREES)
- Point sur le kit méthodologique de l'INSEE sur la pauvreté (PSAR Lille)
- Point sur les indicateurs socio départementaux (DREES)
- Présentation de la démarche engagée par la Franche-Comté pour la déclinaison territoriale du paquet santé (DR FC)
- Organisation des travaux du groupe (DREES/INSEE)

13 février 2014 : retour des membres du groupe sur la proposition de feuille de route

20 février 2014 : envoi à l'ensemble des membres du groupe de la feuille de route définitive

Avril : réunion sur deux jours pour traiter des 6 paquets (en passant deux heures par paquet) et discuter des fiches complémentaires. Envoi des documents à l'ensemble des participants 15 jours avant.

Juin : réunion de travail pour revoir l'ensemble

Juillet : diffusion du rapport

Liens utiles

- <http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article350>

- <http://www.mipes.org/Etat-des-lieux-de-la-pauvrete.html>

- <http://observationsociale-centre.org/>

- http://www.or2s.fr/Portals/0/Cohesion_sociale/2012/CIR_CohesionSocial2012.pdf

- <http://onpes.gouv.fr/La-Lettre-de-l-ONPES-no-6-2012.html>

- <http://onpes.gouv.fr/Le-Rapport-2009-2010.html>

Répartition

	Indicateurs nationaux (Les numéros correspondent à ceux donnés dans l'annexe 1 du rapport Igas)	DR instructrice	DR associée	Experts nationaux à contacter
Indicateurs nationaux transversaux	1— Taux de pauvreté monétaire relatif à 60 % 2— Taux de pauvreté en conditions de vie 3— Indicateur européen de risque de pauvreté ou d'exclusion : Réunion des trois indicateurs de pauvreté : faible intensité de travail ou pauvreté monétaire ou pauvreté en termes de privation matérielle sévère 15— Taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfants, distinction avant et après impact du système socio-fiscal 16— Taux de pauvreté des enfants, distinction avant et après impact du système socio-fiscal	PSAR de Lille	Franche-Comté	
Amélioration effective des droits	4— Intensité de la pauvreté des bénéficiaires de minima sociaux (RSA socle/AAH/ASV et ASPA) 5— Taux de pauvreté des travailleurs	PSAR de Lille	Franche-Comté	
Emploi et travail	6— Taux d'emploi de la population en âge de travailler 7— Taux de chômage 8— Taux de chômage de très longue durée 9— Part des jeunes en emploi ou en formation 23— Taux de sortie en emplois durables de bénéficiaires de nouveaux contrats aidés	Picardie	PSAR de Lille	Insee - PSAR Emploi population. Dares : Stéphanie Mas Insee DG - division Emploi : Sylvie le Minez (chef de division) et Fabien Guggemos (chef de la section "Enquêtes" au sein de la division Emploi. Insee DG - DSRLU : Luc Brière (chef de la division), Anne-Thérèse Aerts et Laure de Maillard Taillefer
Logement	10— Taux d'effort médian en logement par quintile de niveau de vie en distinguant locataires et accédant à la propriété 11— Taux d'effort en énergie par quartile 25— Part des personnes relogées parmi les personnes désignées prioritaires par les commissions de médiation	Rhône-Alpes	PACA	- Sur les questions transversales et notamment sur le coût du logement : Catherine Rougerie, cheffe de la division Logement (INSEE), - Sur le DALO : Isabelle Kamil, cheffe du bureau Politiques sociales du logement (DHUP), Emmanuelle Le Fevre, son

	DALO et n'ayant pas refusé l'offre 26 – Taux de sortie vers le logement des personnes hébergées			adjointe, et Audrey Tournier, responsable DALO, - Sur l'hébergement : Thierry Mainaud, responsable de l'enquête ES-difficulté sociale au bureau Lutte contre l'exclusion (DREES-enquête ES).
Santé	12 – Taux de renoncement aux soins pour motifs financiers 13 – Reste à charge en santé selon le décile de niveau de vie 14 – Indicateur de santé bucco-dentaire des enfants	DR Franche-Comté	Nord - Pas-de-Calais	- Renaud Legal, chef du bureau des dépenses de santé et des relations avec l'assurance maladie. - Olivier Chardon, chef adjoint du bureau Etat de santé de la population
Familles et enfance	17 – Part des élèves de CM2 maîtrisant les connaissances de base 29 – % d'enfants pauvres accueillis en structure collective 30 – % d'enfant ayant un accès aux services de restauration collective	PACA	Picardie	Sur le volet éducation : Sylvie Le Laidier, cheffe du bureau des études statistiques sur les élèves (DEPP) Sur le volet garde d'enfant : Bernard Pélamourgues, chef du Pôle Statistiques de gestion et d'action sociale (CNAF) et Brigitte Debras, chef du pôle Perspicaf (CNAF) De façon transversale : Emilie Raynaud, cheffe du bureau Jeunesse-Famille (DREES)
Inclusion bancaire et sur endettement	18 – Taux d'endettement médian par quintile de niveau de vie 19 – Taux de bancarisation 20 – Nombre de dossiers de surendettement déposés et part de dossiers jugés recevables	Nord - Pas-de-Calais	Rhône-Alpes	- Cédric Houdré, chef de la division Revenus et patrimoine (INSEE) - Béatrice Raoult-Texier, cheffe du service Etudes et projets de la direction des particuliers (Banque de France), Abel Merbier, son adjoint et Xabier Martinez
Fiches transversales				
Fiche de préconisation quant à la définition des zones rurales isolées		DR Insee PACA		
fiche sur l'utilisation de la source recensement en évolution.		DAR		
Fiche mise à jour EP30		PSAR de Lille		

Annexe 3. Les sigles utilisés

ACS : Aide pour une Complémentaire Santé

ANAH : Agence nationale de l'Habitat.

CMU-C : Couverture maladie universelle complémentaire

CNAF : Caisse nationale des allocations familiales

CNAMTS : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

COPAR : Comité de pilotage de l'action régionale (Insee)

DADS : La déclaration annuelle des données sociales est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant, pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues.

DALO : Droit au logement opposable

DEPP : Direction de Etudes de l'Evaluation et de la Prospective – Ministère de l'éducation nationale

DGCS : Direction générale de la cohésion sociale – Ministère de la santé et des affaires sociales

DHUP : Direction de l'Habitat de l'urbanisme et des paysages - Ministère du logement et de l'égalité des territoires

DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques – Ministère de la santé et des affaires sociales

ENL : Enquête nationale logements

EPURE : Le dispositif Epure a pour but de suivre l'évolution infra-annuelle de l'emploi et des rémunérations et de connaître les établissements employeurs de main-d'œuvre. Il est mis en place par l'Insee.

ERFS : L'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) consiste en un appariement statistique du fichier de l'enquête Emploi en continu (données du 4^{ème} trimestre de l'année N) avec les fichiers fiscaux (déclarations des revenus) de la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) de l'année N et les données sur les prestations perçues au cours de l'année N collectées auprès de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), de la Caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV) et de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Cette source n'est disponible que pour la métropole.

ES : L'enquête ES (Etablissements sociaux) est une enquête exhaustive réalisée tous les quatre ans par la DREES. Elle a pour objectif de dresser un bilan de l'activité et du personnel des établissements, et de décrire les principales caractéristiques des personnes qu'ils accueillent.

ESPS : L'Enquête santé et protection sociale (ESPS) est l'enquête de référence sur la santé, l'accès aux soins et la couverture maladie en France. Elle recueille depuis 1988 des données sur l'état de santé, la couverture maladie, la situation sociale et le recours aux soins d'un échantillon de 8 000 ménages ordinaires, soit 22 000 personnes. Elle est représentative d'environ 97 % de la population vivant en France métropolitaine.

ESTEL : Dispositif de mesure de l'emploi localisé, développé par l'Insee.

Filocom : Fichier des logements à l'échelle communale. C'est un traitement automatisé de données issues des fichiers fiscaux et fonciers. Les données sont disponibles chaque année impaire. L'ensemble du territoire national métropolitain est couvert.

Filosofi : Le projet Filosofi (Insee), qui apparie déclarations fiscales, prestations sociales et autres compléments de revenus, devrait permettre à l'horizon 2014-2016 de fournir des données sur les revenus, la pauvreté et les inégalités de niveau de vie à un niveau géographique fin (communal et infra-communal) et d'avoir une meilleure connaissance de l'ensemble de la distribution des revenus et des niveaux de vie. Cette source sera disponible sur la métropole ainsi que sur la Réunion et la Martinique.

FSL : Fonds de solidarité pour le logement

ICM : Indice comparatif de mortalité

M't dents : L'assurance maladie, a créé un dispositif (L'examen bucco-dentaire M'T dents) qui permet aux enfants de consulter un chirurgien-dentiste gratuitement aux âges clés de leurs croissances bucco-dentaires (6, 9, 12, 15 et 18 ans). Si l'enfant a besoin de recevoir des soins, ces derniers sont entièrement remboursés (sauf orthodontie et prothèse). Les soins sont à réaliser dans les 9 mois qui suivent le rendez-vous.

PSAR : Pôle de service de l'action Régionale (service de l'Insee)

RDL : Le dispositif Revenus Disponibles Localisés permet d'observer les niveaux, les disparités et les inégalités de niveau de vie des ménages fiscaux. Réalisé en complément de l'enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) et du dispositif Revenus Fiscaux Localisé (RFL), le dispositif Revenus Disponible Localisé vise également à étudier la part des prestations sociales, des minima sociaux dans le revenu ainsi que la pauvreté. Le niveau géographique le plus fin disponible est celui du département. Ce dispositif, disponible uniquement sur la métropole, sera remplacé par Filosofi à partir de 2015.

SIERA : Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité

SOES : Service de l'Observation et des statistiques. Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

SRCV : Enquête statistique sur les ressources et conditions de vie. C'est la partie française du système communautaire EU-SILC (European union-Statistics on income and living conditions). Ce dispositif est une enquête en face à face portant sur les revenus (de l'année civile précédant la collecte), la situation financière et les conditions de vie des ménages. Cette enquête n'est pas disponible sur les DOM.

STMT : Statistiques mensuelles du marché du travail

UC : Unité de consommation.

Annexe 4. Les fiches descriptives des indicateurs retenus pour les indicateurs transversaux

Indicateur	Taux de pauvreté monétaire relatif à 60 %
<i>Objectif correspondant</i>	Avoir une vision des niveaux de vie des ménages
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	La définition de l'indicateur est la définition européenne : est considéré comme un ménage pauvre un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	Rural isolé : oui (actuellement, on distingue rural et urbain; le rural isolé nécessite un travail à façon) DOM : non ZUS/non ZUS : oui Jeunes : Oui (18 - 29 ans) - à confirmer avec la livraison de Filosofi début 2015 Familles monoparentales : Oui Ces données sont aujourd'hui disponibles au niveau départemental mais probablement à un niveau plus fin une fois le projet Filosofi finalisé
<i>Sources statistiques utilisées</i>	Actuellement : RDL et ERFS (dont le producteur est le pôle RFL). Ces données sont reprises dans le kit EP30 - Connaissance de la pauvreté A partir de 2015 : projet Filosofi
<i>Périodicité</i>	Annuelle, disponibilité en fin d'année n+2.
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	
<i>Qualité et limites</i>	Actuellement, il est déconseillé d'analyser les évolutions sur des sous-populations. Par exemple, l'analyse du taux de pauvreté dans le temps pour les familles monoparentales. Les comparaisons des données RDL 2011 avec celles diffusées précédemment doivent être menées avec beaucoup de précaution : - elles sont limitées aux comparaisons depuis 2008, - elles sont limitées aux données relatives à l'ensemble de la population des zones étudiées. Cet indicateur peut également être calculé à partir d'une estimation petits domaines de l'enquête SRCV. Mais ce mode de calcul ne permet des estimations qu'au niveau régional. Attention néanmoins à la communication sur cet indicateur.
<i>Améliorations possibles</i>	Arrivée du projet Filosofi
<i>Données sources / Exemples d'utilisations :</i>	Étude de fin 2013 de la région Languedoc-Roussillon sur les données 2010, avec analyse des évolutions départementales sur 2008 - 2010 et cartes nationales au niveau département. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=1&ref_id=20354 Publication nationale sur les données 2011 : http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1464/ip1464.pdf
<i>Observations</i>	

Indicateur	Taux de pauvreté des enfants, distinction avant et après impact du système socio-fiscal
<i>Objectif correspondant</i>	Avoir une vision des niveaux de vie des ménages
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	Taux de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian pour les personnes de moins de 18 ans, avant et après redistribution (impôts et prestations sociales)
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	Disponible actuellement pour les communes rurales et pour les 0-19 ans. Une exploitation à façon sera nécessaire auprès du pôle RFL pour analyser les communes rurales isolées, les 0-18 de manière spécifique. Présentation au niveau département actuellement (source RDL). Niveau plus fin certainement avec Filosofi.
<i>Sources statistiques utilisées</i>	Actuellement : RDL et ERFS (producteur est le pôle RFL) Ces données sont reprises dans le kit EP30 - Connaissance de la pauvreté A partir de 2015 : projet Filosofi, sous réserve de possibilité d'étude des données par âge.
<i>Périodicité</i>	Annuelle, disponibilité en fin d'année n+2 (début 2015 pour Filosofi 2012)
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	Même définition qu'au niveau national
<i>Qualité et limites</i>	Actuellement, il est déconseillé d'analyser les évolutions sur des sous-populations. Il est donc difficile d'avoir une analyse historique de l'indicateur.
<i>Améliorations possibles</i>	Liées à Filosofi
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	
<i>Observations</i>	

Indicateur	Taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfants, distinction avant et après impact du système socio-fiscal
<i>Objectif correspondant</i>	Avoir une vision des niveaux de vie des ménages
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	Dans l'investissement EP30, les taux de pauvreté départementaux sont disponibles par type de ménage, avant et après redistribution. Dans type de ménage, on distingue les couples avec enfants (sans distinction du nombre d'enfants), les familles monoparentales et les ménages complexes. Ces trois modalités sont à retenir pour l'analyse des ménages avec enfants. Seuil de pauvreté à 60% du niveau de vie médian
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	Disponible actuellement pour les communes rurales, pour les 0-19 ans. Une exploitation à façon sera nécessaire auprès du pôle RFL pour analyser les communes rurales isolées, les 0-18 de manière spécifique. Présentation au niveau département actuellement (source RDL). Niveau plus fin certainement avec Filosofi.
<i>Sources statistiques utilisées</i>	Actuellement : RDL et ERFS (producteur est le pôle RFL) Ces données sont reprises dans le kit EP30 - Connaissance de la pauvreté A partir de 2015 : projet Filosofi, sous réserve de possibilité d'étude des données par âge.
<i>Périodicité</i>	Annuelle, disponibilité en fin d'année n+2 (début 2015 pour Filosofi 2012)
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	Même définition qu'au niveau national
<i>Qualité et limites</i>	Actuellement, il est déconseillé d'analyser les évolutions sur des sous-populations. Il est donc difficile d'avoir une analyse historique de l'indicateur.
<i>Améliorations possibles</i>	Liées à Filosofi
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	
<i>Observations</i>	

Annexe 5. Les fiches descriptives des indicateurs retenus pour le paquet « Accessibilité »

Indicateur	Intensité de la pauvreté des bénéficiaires de minima sociaux
Objectif correspondant	Avoir une approximation de l'intensité de la pauvreté des bénéficiaires de minima sociaux
Définition précise des notions et nomenclatures utilisées	La notion d'intensité de la pauvreté s'applique ordinairement à l'ensemble de la population. Intensité de la pauvreté : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté Ici, on restreint l'analyse aux bénéficiaires de minima sociaux (parmi les dispositifs les plus connus : RSA, minimum vieillesse, allocation adulte handicapé,...) L'intensité de la pauvreté des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) se définit ainsi : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian des BMS pauvres) / seuil de pauvreté
Déclinaison géographique et par sous-population	Rural isolé : oui DOM : non ZUS/non ZUS : oui Jeunes : Oui (18 - 29 ans) - à confirmer avec la livraison de Filosofi début 2015 Familles monoparentales : Oui
Sources statistiques utilisées	Filosofi (à partir de 2014)
Périodicité	Annuelle, disponibilité en fin d'année n+2
Intérêt de l'indicateur et interprétation	Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.
Qualité et limites	L'indicateur national, calculé à partir d'ERFS (qui sera remplacé par Filosofi début 2015) fait encore l'objet d'expertises de la part de la DREES (cohérence avec les données de l'enquête Bénéficiaires de minima sociaux)
Améliorations possibles	
Données sources / Exemples d'utilisations	
Observations	

Indicateur	Intensité des faibles revenus pour les ménages bénéficiaires de minima sociaux
<i>Objectif correspondant</i>	Avoir une approximation de l'intensité de la pauvreté des bénéficiaires de minima sociaux
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	Intensité de la pauvreté : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté On pourrait adapter cet indicateur en utilisant le seuil de bas revenus (défini par la CAF) et le revenu médian par UC des ménages sous le seuil de bas revenus bénéficiaires de minima sociaux.
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	Rural isolé : oui DOM : non ZUS/non ZUS : oui Jeunes : Oui (18 - 29 ans) Familles monoparentales : Oui Tout ceci jusqu'au niveau communal.
<i>Sources statistiques utilisées</i>	CNAF : demande d'exploitation particulière des données
<i>Périodicité</i>	Annuelle
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	
<i>Qualité et limites</i>	Limite principale : on ne parle pas de pauvreté, mais de revenu. On ne prend donc pas en compte le phénomène de redistribution. Le champ de référence est restreint aux potentiels allocataires : moins de 65 ans, ni étudiant ni agriculteur
<i>Améliorations possibles</i>	
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	Une étude d'Ile-de-France, en partenariat avec la CAF, qui traite notamment plus spécifiquement des ménages dont les prestations sociales représentent plus de 75 % du RUC http://www.insee.fr/fr/insee_regions/idf/themes/dossiers/pauvrete2013/pauvrete2013.pdf
<i>Observations</i>	Indicateur retenu à titre provisoire, dans l'attente de la production de l'indicateur précédent (« Intensité de la pauvreté des bénéficiaires de minima sociaux »).

Nom de l'indicateur	Part des ménages pour lesquels les minima sociaux représentent 50% ou 75% des revenus
<i>Objectif correspondant</i>	Pouvoir mesurer la part des revenus des ménages potentiellement actifs qui relèvent de la redistribution.
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	Données issues des CAF : champ restreint (hors étudiants, agriculteurs et moins de 65 ans)
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	Disponible nationalement sur population entière pour un territoire. Les analyses par sous-populations sont possibles, leur diffusion est soumise à une validation par la CAF. Disponible pour les DOM. Disponible actuellement pour les communes.
<i>Sources statistiques utilisées</i>	CNAF, fichiers communaux des allocataires.
<i>Périodicité</i>	Annuelle.
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	L'indicateur est calculé pour une population restreinte. Il permet toutefois de repérer les territoires sur lesquels les populations ont des difficultés à vivre de leurs revenus avant redistribution.
<i>Qualité et limites</i>	
<i>Améliorations possibles</i>	Les déclinaisons par sous-populations, théoriquement possibles
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	Utilisation dans l'investissement EP30 au niveau des cantons et des aires urbaines.
<i>Observations</i>	Indicateur non retenu dans un premier temps. La fiche est proposée pour information. L'indicateur ne sera proposé que si les deux indicateurs précédents ne donnent pas de résultats.

Indicateur	Taux de pauvreté des travailleurs
<i>Objectif correspondant</i>	Mesurer la pauvreté laborieuse : est en augmentation constante, due notamment à la précarisation des emplois, la faiblesse des temps de travail,.... Permet également de mesurer indirectement si le RSA-activité remplit son rôle : fournir aux travailleurs à faibles revenus du travail un complément de revenus pour les sortir de la pauvreté
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	Un travailleur pauvre est une personne qui vit dans un ménage pauvre et qui est en emploi. Ménage pauvre : ménage dont le niveau de vie par UC est inférieur à 60 % du niveau de vie médian des personnes. Est considérée en emploi toute personne en emploi pendant au moins la moitié de la période de référence, soit 7 mois sur 12.
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	Région : estimation par méthodes des petits domaines Difficile pour les sous-populations
<i>Producteur de la donnée et Sources statistiques utilisées</i>	Deux sources possibles : SRCV (source utilisée dans l'investissement EP30, mais qui pose pour l'instant des problèmes méthodologiques en raison de son échantillon assez limité) ERFS : sert de référence au niveau national. Pas de travaux menés à ce sujet pour l'instant
<i>Périodicité - Date de mise à disposition</i>	Les sources sont disponibles annuellement. Une estimation par petits domaines est toutefois assez chronophage et difficilement industrialisable.
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	
<i>Qualité et limites</i>	Estimation fortement liée à la qualité du modèle de calage. Pour l'analyse de l'effet du RSA, il est à noter que la pauvreté du travailleur est liée aux ressources de l'ensemble du ménage. On peut donc avoir un travailleur qui touche des revenus lui permettant d'être au-dessus du seuil de pauvreté s'il vit seul, mais dont la composition du ménage dans lequel il vit va avoir pour conséquence de la classer en tant que travailleur pauvre (exemple : un salarié au SMIC qui vit avec une étudiante sans revenus).
<i>Améliorations possibles</i>	
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	Une estimation régionale du taux de travailleurs pauvres a été fournie dans la première version de l'investissement EP30. Elle est néanmoins aujourd'hui remise en cause pour des raisons de robustesse des résultats. Cette donnée n'a pas été actualisée dans la version la plus récente de l'outil.
<i>Observations</i>	

Annexe 6. Les fiches descriptives des indicateurs retenus pour le paquet « Emploi-Travail »

Indicateur	Taux de chômage localisé
<i>Objectif correspondant</i>	L'accès à l'emploi étant le premier facteur d'insertion et de prévention de la pauvreté, cet indicateur permet de mesurer l'évolution des conditions d'accès à l'emploi pour les populations et territoires ciblés dans le plan.
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	La méthode d'estimation des taux de chômage localisés repose sur l'estimation d'une part du chômage (numérateur) et, d'autre part, de la population active occupée (dénominateur) : par zone d'emploi et par département. Le chômage est obtenu par ventilation du chômage à l'aide de la structure géographique observée dans les DE à chaque trimestre. Chaque série ainsi obtenue est ensuite désaisonnalisée (corrigée des variations saisonnières). La population active occupée départementale s'appuie quant à elle sur les estimations d'emploi au lieu de résidence issues du dispositif d'Estimations d'emploi localisées (Estel).
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	Région, département et zone d'emploi. Pas de déclinaison par sous-population Disponible dans les DOM
<i>Sources statistiques utilisées</i>	Insee, Taux de chômage localisés
<i>Périodicité</i>	En moyenne trimestrielle : taux de chômage localisés par département et région en métropole ; taux de chômage localisés par zone d'emploi en métropole et dans les Dom (non compris Mayotte). Publication 75 jours après la fin de chaque trimestre. En moyenne annuelle : taux de chômage localisés par région en métropole. Taux de chômage localisés par zone d'emploi en métropole. Publication en mars de l'année N+1.
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	
<i>Qualité et limites</i>	Le taux de chômage localisé est un indicateur directement comparable au taux de chômage national, sous l'hypothèse qu'il n'y a pas d'évolution des déplacements domicile-travail depuis le recensement de 2008. Actualisé fréquemment, la mise à disposition du taux de chômage localisé est rapide. Mais il n'est pas décliné pour des sous-populations.
<i>Améliorations possibles</i>	
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	Cet indicateur fait partie des indicateurs sociaux départementaux http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/xls/c11-isd.xls
<i>Observations</i>	

Indicateur	Poids de la demande d'emploi dans la population en âge de travailler
<i>Objectif correspondant</i>	L'accès à l'emploi étant le premier facteur d'insertion et de prévention de la pauvreté, cet indicateur permet de mesurer l'évolution des conditions d'accès à l'emploi pour les populations et territoires ciblés dans le plan.
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	Rapport du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C au 31/12/N à la population âgée de 15 à 64 ans au 1/1/N+1.
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	Régions, départements. - Jeunes : oui, en restreignant le numérateur et le dénominateur aux moins de 25 ans - DOM : oui
<i>Sources statistiques utilisées</i>	DARES - Pôle emploi, STMT pour les DE, INSEE pour les estimations localisées de population.
<i>Périodicité</i>	Annuelle
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	
<i>Qualité et limites</i>	Comme on rapporte à la population plutôt qu'à la population active, l'indicateur est moins sujet aux sauts de population active. Rapporter aux ELP plutôt qu'au recensement assure la cohérence temporelle du numérateur et du dénominateur de l'indicateur.
<i>Améliorations possibles</i>	Suivre les catégories A d'une part (les sans emploi) et les catégories B+C d'autre part (indicateur de précarité du marché du travail) 3 tranches d'âge : moins de 25 ans, 25-49 ans, 50 ans et plus. Utiliser les séries de juillet à juin pour se caler sur le dénominateur (ELP au 01/01) – niveau région et département Si niveau plus fin (bassin de vie ou rural) : on ne dispose pas des ELP, d'où un indicateur alternatif : la variation relative du nombre de DE par tranche d'âges.
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	En partie dans les indicateurs sociaux départementaux (part des demandeurs d'emploi de longue durée dans la population et parmi les demandeurs d'emploi) http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/xls/c12-isd.xls
<i>Observations</i>	

Indicateur	Nombre de demandeurs d'emplois résidant en ZUS
<i>Objectif correspondant</i>	L'accès à l'emploi étant le premier facteur d'insertion et de prévention de la pauvreté, cet indicateur permet de mesurer l'évolution des conditions d'accès à l'emploi pour les populations et territoires ciblés dans le plan.
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C résidant dans une zone urbaine sensible, suivi en évolution.
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	Région, département, ZUS. Mais pas de déclinaison par sous population Disponible dans les DOM.
<i>Sources statistiques utilisées</i>	Dares - Pôle emploi, STMT
<i>Périodicité</i>	Trimestrielle
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	L'indicateur permet de suivre l'évolution de la demande d'emploi dans les ZUS.
<i>Qualité et limites</i>	Fournit un suivi temporel de la demande d'emploi dans les ZUS.
<i>Améliorations possibles</i>	
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	
<i>Observations</i>	

Indicateur	Part de la demande d'emploi de très longue durée (respectivement de longue durée) dans la population en âge de travailler
<i>Objectif correspondant</i>	L'accès à l'emploi étant le premier facteur d'insertion et de prévention de la pauvreté, cet indicateur permet un suivi récent du chômage de longue ou de très longue durée, décliné aussi pour les jeunes.
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	Rapport du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C résidant dans une zone urbaine sensible fin décembre au nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C .
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	Régions et départements. - Jeunes (en restreignant le numérateur et le dénominateur aux moins de 25 ans) - DOM : oui Il y aurait donc mise à disposition de 4 séries sur chaque niveau géographique : les deux durées de demandes croisées avec les deux tranches d'âges (population totale et population jeune).
<i>Sources statistiques utilisées</i>	Dares - Pôle emploi, STMT pour les DE, INSEE pour les estimations localisées de population.
<i>Périodicité</i>	Annuelle
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	
<i>Qualité et limites</i>	Comme on rapporte à la population plutôt qu'à la population active, l'indicateur est moins sujet aux sauts de population active. Rapporter aux ELP plutôt qu'au recensement assure la cohérence temporelle du numérateur et du dénominateur de l'indicateur.
<i>Améliorations possibles</i>	Suivre les catégories A d'une part (les sans emploi) et les catégories B+C d'autre part (indicateur de précarité du marché du travail) 3 tranches d'âge : moins de 25 ans, 25-49 ans, 50 ans et plus. Utiliser les séries de juillet à juin pour se caler sur le dénominateur (ELP au 01/01) – niveau région et département Si niveau plus fin (bassin de vie ou rural) : on ne dispose pas des ELP, d'où un indicateur alternatif : la variation relative du nombre de DE par tranche d'âge
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	
<i>Observations</i>	

Indicateur	NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DE LONGUE DURÉE EN ZUS
<i>Objectif correspondant</i>	L'accès à l'emploi étant le premier facteur d'insertion et de prévention de la pauvreté, cet indicateur permet un suivi récent du chômage de longue durée des résidents en ZUS.
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	Nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an résidant en ZUS fin décembre. On peut proposer le même indicateur pour le chômage de très longue durée.
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	Région, département, ZUS mais pas de déclinaison par sous population. Indicateur disponible sur les DOM.
<i>Sources statistiques utilisées</i>	Dares
<i>Périodicité</i>	Trimestrielle
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	Fournit un suivi temporel de la demande d'emploi de longue durée dans les ZUS.
<i>Qualité et limites</i>	
<i>Améliorations possibles</i>	
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	
<i>Observations</i>	

Indicateur	Taux de sortie en emploi durable des bénéficiaires de contrats aidés
<i>Objectif correspondant</i>	Mesurer l'insertion dans l'emploi à l'issue des contrats aidés. Favoriser l'insertion durable à l'issue des mesures d'aide à l'emploi.
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	Part des personnes sorties d'un contrat aidé qui occupent un emploi durable 6 mois après leur sortie.
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	Région et pas de déclinaison par sous population. DOM : oui
<i>Sources statistiques utilisées</i>	Enquête auprès des sortants de contrats d'aide à l'emploi (Agence de Services et de Paiements, traitement Dares).
<i>Périodicité</i>	Annuelle, disponible en année N + 2.
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	Indicateur identique à l'indicateur national sur un champ géographique régional.
<i>Qualité et limites</i>	
<i>Améliorations possibles</i>	
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	
<i>Observations</i>	

Annexe 7. Les fiches descriptives des indicateurs retenus pour le paquet « Logement »

Indicateur	Taux d'effort net médian des allocataires d'une aide au logement
<i>Objectif correspondant</i>	L'objectif du plan est d'éviter que le coût du logement, facteur de basculement dans la pauvreté, soit trop élevé pour les ménages. Cet indicateur se rapporte à l'indicateur national « Taux d'effort médian en logement par quintile de niveau de vie en distinguant locataires et accédant à la propriété ».
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	Le taux d'effort net (Ten) est appréhendé par le ratio entre le coût du logement, déduction faite des allocations logement, et les revenus : $Ten = (\text{loyer} + \text{charges forfaitaires} - \text{aides logements}) / (\text{revenus hors aides logement})$. Il représente donc la part du revenu des allocataires effectivement consacrée au loyer une fois prises en compte les allocations logement. Par construction, la moitié des ménages a un taux d'effort net inférieur à la valeur médiane de cet indicateur.
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	Par composition familiale (familles monoparentales...) Donnée disponible pour les DOM.
<i>Sources statistiques utilisées</i>	Fichiers CNAF Donnée traitée dans le cadre des indicateurs sociaux départementaux
<i>Périodicité</i>	Annuelle
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	L'indicateur s'interprète comme l'indicateur national, mais sur la seule population des bénéficiaires d'aides au logement
<i>Qualité et limites</i>	- Plusieurs catégories de population ne sont pas prises en compte : les étudiants ne percevant qu'une prestation de logement, les allocataires ou conjoint âgés de 65 ans ou plus et les bénéficiaires d'Aah en maison d'accueil spécialisée, les allocataires hospitalisés ou incarcérés et les personnes relevant du régime de la MSA (fréquentes en zone rurale) ; - Il existe un décalage entre les revenus fiscaux N-1 et le montant des prestations perçues en décembre N ; - Les charges ne sont pas des charges réelles, mais forfaitaires ; - Analyse en évolution : tenir compte du contexte législatif, en particulier pour le déclenchement des aides => le dénominateur peut varier.
<i>Améliorations possibles</i>	Production de l'indicateur aussi sur le champ de la MSA
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	Présentation dans les indicateurs sociaux départementaux : http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/xls/c20-isd.xls
<i>Observations</i>	

Indicateur	Décisions d'expulsions locatives
<i>Objectif correspondant</i>	Mesure 1.3.5 : Développer la prévention des expulsions L'expulsion pour impayé traduit une situation extrême de charge de logement.
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	L'indicateur dénombre les décisions faisant suite aux demandes de d'expulsion formulées devant le juge par les bailleurs (c'est-à-dire les assignations en justice en vue d'une expulsion locative, précédant l'éventuelle décision d'expulsion). A noter qu'il existe 2 types de décision : - L'expulsion « conditionnelle » : le juge suspend les effets de la clause résolutoire insérée dans le bail d'habilitation ou de la résiliation qu'il prononce et accorde des délais de paiement au locataire. Si les délais de paiement ne sont pas respectés, la clause résolutoire et la résiliation reprennent leurs effets et l'expulsion peut être poursuivie. - L'expulsion « ferme » (60% des décisions en 2012) : le juge constate ou prononce la résiliation du bail sans en suspendre les effets. L'occupant perd alors ses droits en tant que locataire ; il doit dès lors s'acquitter d'une « indemnité d'occupation » égale au montant des loyers et charges contractuelles jusqu'à la libération effective des lieux. Une fois l'expulsion décidée et la résiliation du bail effective, un commandement de quitter les lieux est adressé au ménage par un huissier de justice. Si le ménage refuse de partir dans le délai fixé par le commandement de quitter les lieux (en principe dans les deux mois lorsqu'il s'agit de l'habitation de l'occupant), l'expulsion est alors exécutée de manière forcée (en 2012, le concours de la force public représentait environ 7% des demandes initiales d'expulsion).
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	Départemental sauf pour les départements alsaciens (unique juridiction) et des Côtes d'Armor et de l'Ille-et-Vilaine. Pas de déclinaison par sous-population
<i>Sources statistiques utilisées</i>	Répertoire général civil, Ministère de la Justice
<i>Périodicité</i>	Annuelle
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	Le traitement des expulsions faisant intervenir successivement l'ordre judiciaire, l'ordre administratif, puis la force publique, il induit une dispersion des données rendant difficile la production d'une information cohérente sur l'ensemble du processus d'expulsion locative. En outre, mobiliser un indicateur sur les expulsions effectives supposerait d'avoir accès de façon centralisée aux systèmes d'information des huissiers de justice.
<i>Qualité et limites</i>	La durée de l'ensemble de la procédure d'expulsion locative, entre l'audience judiciaire et l'éventuelle intervention de la force publique, n'a été que ponctuellement observée. Elle semble comprise entre 1 et 2 ans.
<i>Améliorations possibles</i>	Vérification en cours pour distinguer les impayés dans les expulsions et pour les sous-populations
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	Lettre de l'ONPES : http://onpes.gouv.fr/IMG/pdf/lettre_no2_-_juin_2014.pdf
<i>Observations</i>	En 2012, 94% des demandes d'expulsion locative étaient motivées par un impayé (resp. 84% en 2000). Le concours de la force publique est requis auprès des services préfectoraux par un huissier de justice afin d'expulser le ménage. Une enquête administrative est alors menée par ces services, afin notamment d'apprécier s'il y a des raisons de refuser d'expulser (en cas de risque d'atteinte à l'ordre public notamment). A l'issue de cette enquête, le préfet peut soit donner son accord pour le

	concours de la force publique, soit le refuser (le bailleur peut alors être indemnisé). L'expulsion est mise en œuvre par l'huissier de justice avec le concours de la force publique qui intervient au domicile de l'occupant.
Indicateur	Part des dettes relatives à des impayés d'énergie dans les dossiers de surendettement
<i>Objectif correspondant</i>	L'objectif du plan est d'éviter que le coût de l'énergie, facteur de basculement dans la pauvreté, soit trop élevé pour les ménages. Cet indicateur éclaire directement cet objectif.
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	Département
<i>Sources statistiques utilisées</i>	Banque de France
<i>Périodicité</i>	Biennal en production courante. Une production annuelle devrait être discutée avec la Banque de France.
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	
<i>Qualité et limites</i>	L'indicateur est publié et validé. Il est un peu plus large que la seule énergie puisqu'il prend en compte les dettes de « communication ».
<i>Améliorations possibles</i>	
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	L'indicateur, dont la production ne doit pas poser de problème, doit faire l'objet d'une expertise complémentaire en liaison avec la Banque de France.
<i>Observations</i>	Les données sont publiées par la Banque de France sur 2011. La production sur 2013 est prévue.

Indicateur	Part des requérants passés en commission DALO en moins de 6 mois
<i>Objectif correspondant</i>	Remédier à l'effectivité partielle du DALO
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	Choisir une période de référence pour le démarrage de la cohorte
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	Par département (DOM compris).
<i>Sources statistiques utilisées</i>	DHUP – InfoDalo
<i>Périodicité</i>	Annuelle
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	Le temps de passage en commission participe de la mesure de l'efficacité globale du dispositif DALO.
<i>Qualité et limites</i>	<p>L'application InfoDalo contient des champs de saisie obligatoires mais ceux-ci ne sont pas bloquants. La qualité des informations saisies varie beaucoup d'une commission départementale à l'autre.</p> <p>2012 est la première année dont le niveau de qualité statistique est jugé suffisant pour une large diffusion.</p> <p>La DHUP précise cependant que les variations annuelles sont minimales. Il conviendra donc de s'assurer que les évolutions constatées permettent effectivement d'éclairer la problématique.</p>
<i>Améliorations possibles</i>	
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	http://www.hclpd.gouv.fr/les-chiffres-du-dalo-au-30-juin-a45.html http://comdalo.info.application.logement.gouv.fr/IMG/pdf/guidedesrestitutions-2013.pdf
<i>Observations</i>	

Indicateur	Taux de relogement sous 6 mois des ménages ayant obtenu une décision favorable (PUL : prioritaire et urgente pour un logement)
<i>Objectif correspondant</i>	Remédier à l'effectivité partielle du DALO
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	Même indicateur qu'au niveau national, mais : - en corrigeant l'éventuelle différence entre l'année de la décision et celle du relogement effectif : pour cela, choisir une période de référence pour le démarrage de la cohorte ; - en y intégrant une notion de délai "raisonnable" de relogement effectif
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	Par département (DOM compris) et selon la composition familiale (familles monoparentales...)
<i>Sources statistiques utilisées</i>	DHUP - InfoDalo
<i>Périodicité</i>	Annuelle
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	Le délai du relogement comme suite à une décision favorable participe également de la mesure de l'efficacité globale du dispositif DALO.
<i>Qualité et limites</i>	L'application InfoDalo contient des champs de saisie obligatoires mais ceux-ci ne sont pas bloquants. La qualité des informations saisies varie beaucoup d'une commission départementale à l'autre. 2012 est la première année dont le niveau de qualité statistique est jugé suffisant pour une large diffusion.
<i>Améliorations possibles</i>	Dans le calcul de l'indicateur, neutraliser les ménages qui se sont relogés seuls
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	http://www.hclpd.gouv.fr/les-chiffres-du-dalo-au-30-juin-a45.html

Indicateur	Taux régional de sortie vers le logement des personnes hébergées
<i>Objectif correspondant</i>	Cet indicateur est une mesure de performance par rapport à l'objectif de mettre fin à la gestion au thermomètre de l'urgence en hébergement.
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	Il s'agit de la déclinaison, au niveau régional, de l'indicateur national.
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	L'indicateur ne peut être calculé qu'au niveau régional, sans déclinaison territoriale ou par sous-population. La disponibilité par DOM pourrait être possible, ce point sera à expertiser.
<i>Sources statistiques utilisées</i>	Enquête nationale ES
<i>Périodicité</i>	Quadriennale
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	S'il s'avère fiable l'indicateur est une mesure directe de l'objectif visé.
<i>Qualité et limites</i>	La source est une enquête nationale, qui bénéficie donc de nomenclatures et de définitions harmonisées. Le taux de réponse est en revanche faible et oblige à des redressements importants. C'est ce qui justifie la limite de l'indicateur au seul niveau régional.
<i>Améliorations possibles</i>	Envisager la possibilité d'un calage annuel, à partir de données redressées de l'enquête menée par la DGCS dans le cadre de la LOLF.
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	Les données de la dernière enquête publiée, en 2008, sont disponibles ici : http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er766.pdf
<i>Observations</i>	

Annexe 8. Les fiches descriptives des indicateurs retenus pour le paquet « Santé »

Indicateur	Taux standardisé de recours aux soins dentaires <ul style="list-style-type: none"> - option 1 : standardisé (sexe, âge) sur l'année de départ de l'observation pour chaque territoire - option 2 : standardisé (sexe, âge) sur la structure métropolitaine
Objectif correspondant	Mesure 1.4.1 : Inscrire une priorité à la lutte contre les inégalités de soins dans la Loi de santé publique La santé bucco-dentaire est un domaine où l'on observe de fortes inégalités sociales.
Définition précise des notions et nomenclatures utilisées	<p>Soins dentaires : soins conservateurs SC (détartrage, traitement d'une carie, dévitalisation...), consultation D, actes chirurgicaux DC</p> <p><u>Assurés</u> : tous régimes (général, RSI, MSA) et bénéficiaires CMU-C</p> <p><u>Code spécialité du professionnel de santé (PS) exécutant les soins :</u></p> <p>18: Stomatologie médecins spécialistes 19 : Chirurgie dentaire (nature d'activité, paramédical) 36 : Chirurgie dentaire (spécialiste O.D.F., orthopédie dento faciale) 45 :Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie médecins spécialistes 44 : Chirurgie maxillo-faciale</p> <p><u>Pour les assurés tous régimes :</u> Numérateur : nombre d'assurés tous régimes ayant consulté au moins une fois un professionnel de santé pour des soins dentaires au cours de l'année n Dénominateur : ensemble des assurés tous régimes, année n</p> <p><u>Pour les bénéficiaires de la CMU-C :</u> Numérateur : nombre de bénéficiaires de la CMU-C ayant consulté au moins une fois un professionnel de santé pour des soins dentaires Dénominateur : ensemble des bénéficiaires de la CMUC-C, année n</p> <p>L'indicateur est calculé par sexe et par tranches d'âge.</p> <p><u>Option 1 :</u></p> <p>La formule pour chaque sexe et chaque territoire est la suivante (i = tranche d'âge, n = année, 0 = année de référence, R = recours au moins 1 fois dans l'année au professionnel de santé, P = ensemble des bénéficiaires)</p> $t_n = \sum_i \frac{R_{n,i}}{P_{n,i}} \times \frac{P_{0,i}}{\sum_i P_{0,i}}$ <p>Pour plus de précision sur le champ, cf. annexe ci-dessous</p> <p><u>Option 2 :</u> La formule pour chaque sexe est la suivante (i = tranche d'âge, n = année, F = France,</p>

	<p>R = recours au moins 1 fois dans l'année au professionnel de santé, P = ensemble des bénéficiaires)</p> $t_n = \sum_i \frac{R_{n,i}}{P_{n,i}} \times \frac{P_{F,i}}{\sum_i P_{F,i}}$
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	Bénéficiaires de la CMU-C Jeunes ciblés par le dispositif de prévention M'tDents (6-8 ans, 9-11 ans, 12-14 ans). Données disponibles pour les DOM.
<i>Sources statistiques utilisées</i>	Producteur de la donnée brute : SNIIRAM - CNAMTS Producteur de l'indicateur : DREES
<i>Périodicité</i>	annuelle ; mise à disposition à définir avec la DREES et la CNAMTS
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	<p>Les études nationales montrent qu'à un état de santé donnée, les différences de recours aux soins sont importantes. Les populations les plus pauvres, celles dont l'état de santé est le plus détérioré, ont les recours les plus faibles aux soins. C'est particulièrement marqué en France pour les soins de spécialité et pour les soins relevant de la prévention.</p> <p>Les soins de spécialité dentaires sont le premier poste de renoncement aux soins, notamment les soins prothétiques. L'indicateur est basé sur l'ensemble des soins dentaires car les prestations prothétiques ont de bonnes chances d'avoir été précédées par une consultation, un contrôle, un soin conservateur. De plus, les campagnes de prévention incitent à faire un contrôle régulièrement. Par ailleurs, contrairement à l'optique qui constitue également un poste important de renoncement aux soins, tout le monde est soumis au risque dentaire.</p> <p>Un taux standardisé par la structure par sexe et âge de l'année de départ d'observation pour chaque territoire permet d'analyser des évolutions dans le temps pour un territoire donné. En revanche une telle standardisation ne permet pas de comparer les territoires entre-eux.</p> <p>Un taux de recours au soin dentaire standardisé par la structure par sexe et âge de la population française permettrait de comparer les territoires entre eux. Toutefois, l'évolution de la structure par sexe et âge des territoires n'est pas neutralisée.</p>
<i>Qualité et limites</i>	<p>Le taux de recours aux soins dentaires ne renseigne pas sur l'état de santé (et son amélioration) de la population et un recours peut aussi cacher un non recours (une consultation non suivie de soins même si prescrits par le dentiste).</p> <p>Voir ci-dessus sur l'utilisation d'un taux standardisé par la structure par sexe et âge de l'année de départ d'observation pour chaque territoire.</p>
<i>Améliorations possibles</i>	Distinguer, parmi les assurés tous régimes, ceux qui bénéficient d'une couverture santé complémentaire de ceux qui n'en bénéficient pas. Les personnes non couvertes par une assurance complémentaire étant celles ayant le plus fort non recours pour motif financier.
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	
<i>Observations</i>	

Complément : cahier des charges pour la CNAMTS, proposé par la DREES, l'ARS de Franche-Comté et l'Insee Franche-Comté

1/Taux de recours annuel aux soins dentaires (quel que soit le soin/la prestation) par tranche d'âge quinquennal et par sexe pour pouvoir ensuite neutraliser l'effet de structure dans l'évolution du taux.

-->en population générale (3 régimes)

-->pour les Cmuistes et les non Cmuistes

-->par département (France avec DOM)

-->pour les jeunes : 3 taux bruts tranche d'âge autour des campagnes M T dents : 6-8ans, 9-11ans et 12-14ans

2/Questions/ Limites :

➤ **Champ (effectifs, recourants)**

-->dénominateur : **y-a-t-il les non consommateurs dans le DCIR** (Données de consommation interrégimes) ? Ou les bons effectifs pour calculer les taux (pour l'ensemble des assurés, les Cmuistes, les non Cmuistes, les régions)

-->Quelle convention : comme dans l'EGB : l'ensemble des bénéficiaires affiliés au moins 1 jour dans l'année à l'un des 3 régimes? Ou bénéficiaires affiliés toute l'année?

-->Comment repérer le département et la Cmu dans le DCIR ? (cf. EGB : info seulement via les prestations, le département commence à remonter dans le référentiel mais pas d'historicisation a priori)

Quelles conventions : Cmuiste à temps plein? Dernier département connu? La question des déménagements risque de compliquer le calcul pour les régions où le solde migratoire est important.

-->Les Cmuistes sont-ils ceux gérés par les 3 régimes uniquement ? A-t-on l'info pour les Cmuistes gérés par les OC (organismes conventionnés) ?

-->Délimitation des prestations : dans les faits tests sur l'EGB on est passé par le code spécialité du PS exécutant (peu de prestations ont un code inconnu, à voir si c'est pareil dans le DCIR) en retenant les codes 18-19-36-44 et 45. On peut éventuellement contrôler par la nature de la prestation.

➤ **Historique : taux calculables pour 2010? À partir de 2011 seulement?**

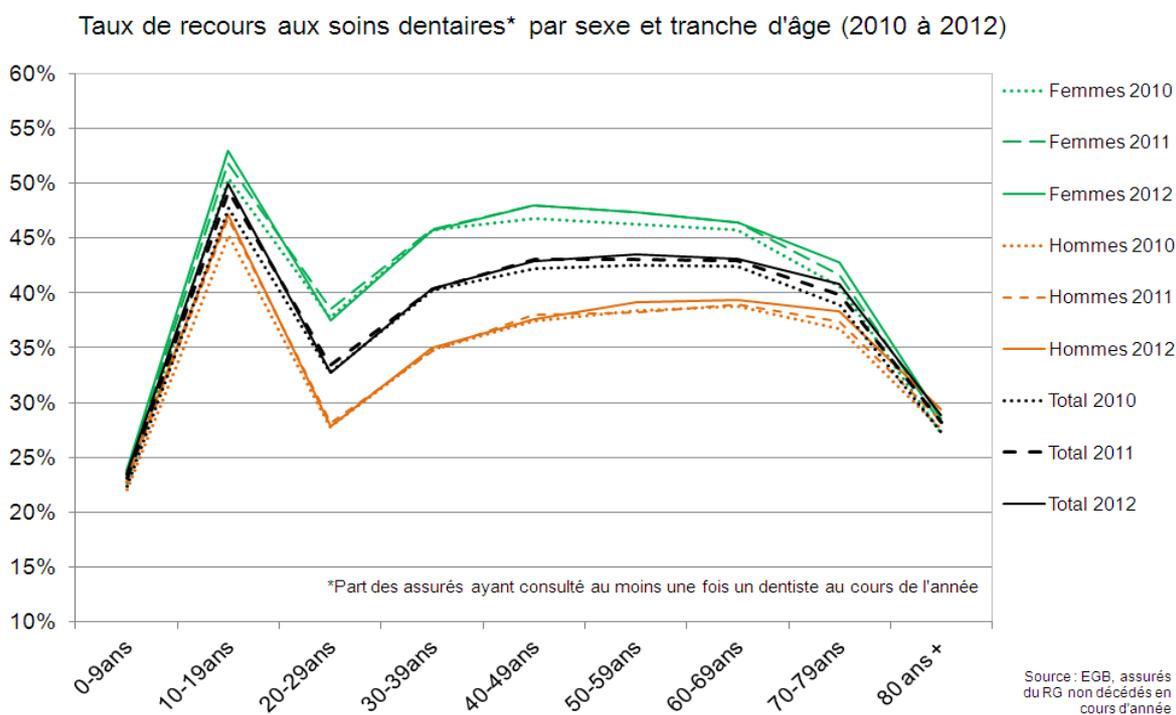
Indicateur	Taux de recours à la CMU-C
<i>Objectif correspondant</i>	Lutter contre le non recours
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	<p>La CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) donne droit à la prise en charge gratuite de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale.</p> <p>De plus, la CMU-C inclut des forfaits de prise en charge pour les soins dentaires, lunettes, prothèses auditives...</p> <p>Numérateur : nombre de personnes bénéficiaires de la CMU-C</p> <p>Dénominateur : nombre de personnes éligibles à la CMU-C, défini à partir des critères de conditions de ressources de l'accès au dispositif</p>
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	A préciser
<i>Sources statistiques utilisées</i>	Insee - Filosofi (dénominateur) Fonds CMU (numérateur)
<i>Périodicité</i>	Annuelle
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	L'indicateur éclaire directement l'objectif de lutte contre le non recours aux droits.
<i>Qualité et limites</i>	La source Filosofi n'étant pas encore disponible, il est trop tôt pour se prononcer sur les qualités et les limites de l'indicateur
<i>Améliorations possibles</i>	
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	http://www.cmu.fr/effectifs_cmuc.php
<i>Observations</i>	<p>Le taux de recours à l'ACS peut être abordé de la même façon. L'ACS (allocation complémentaire santé) est réservée aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond d'attribution de la CMU-C.</p> <p>Elle donne droit durant un an, à une aide financière pour payer une complémentaire santé (contrat en cours ou contrat nouvellement choisi). Une complémentaire santé facilite l'accès aux soins en prenant en charge la part complémentaire de vos dépenses de santé.</p>

Annexe 9. Analyse statistique de l'indicateur « Taux de recours aux soins dentaires »

Ensemble des bénéficiaires

	2010		2011		2012	
Effectif*	522 348	%	522 030	%	527 395	%
Recourants aux soins dentaires	198 368	38,0%	201 742	38,6%	204 821	38,8%
Taux standardisés**	38,0%		38,7%		38,9%	

*Consommateurs et non consommateurs ayant été affiliés au moins 1 jour au RG et non décédés au cours de l'année considérée



Jeunes

**Sur la structure par classe d'âge*sexe de 2010 du RP (France entière hors Mayotte)

	2010	2011	2012
6-8ans	44,1%	45,6%	46,6%
9-11ans	52,2%	53,9%	54,0%
12-14ans	54,6%	56,7%	56,8%

Cmucistes vs non cmucistes

NB : **le champ change** : il s'agit des consommateurs (bénéficiaires de l'EGB qui ont au moins eu un remboursement au cours de l'année) et plus de l'ensemble des bénéficiaires.

En effet les variables bénéfice de la Cmu-c ne sont pour le moment pas renseignées dans le référentiel des bénéficiaires mais remontées au moment de la liquidation des prestations.

CMUCistes	2010		2011		2012	
Nb Cmucistes consommateurs*	45 168	%	46 049	%	47 125	%
Recours aux soins dentaires**	15 675	34,7%	16 447	35,7%	16 854	35,8%
Taux standardisés (structure fonds cmu)	34,6%		35,6%		35,7%	

* bénéficiaires ayant été affiliés au moins un jour au RG dans l'année, non décédés en cours d'année et qui ont eu au moins une prestation prise en charge au titre de la Cmu-c dans l'année

** bénéficiaires ayant eu au moins une prestation dentaire prise en charge au titre de la Cmu-c dans l'année

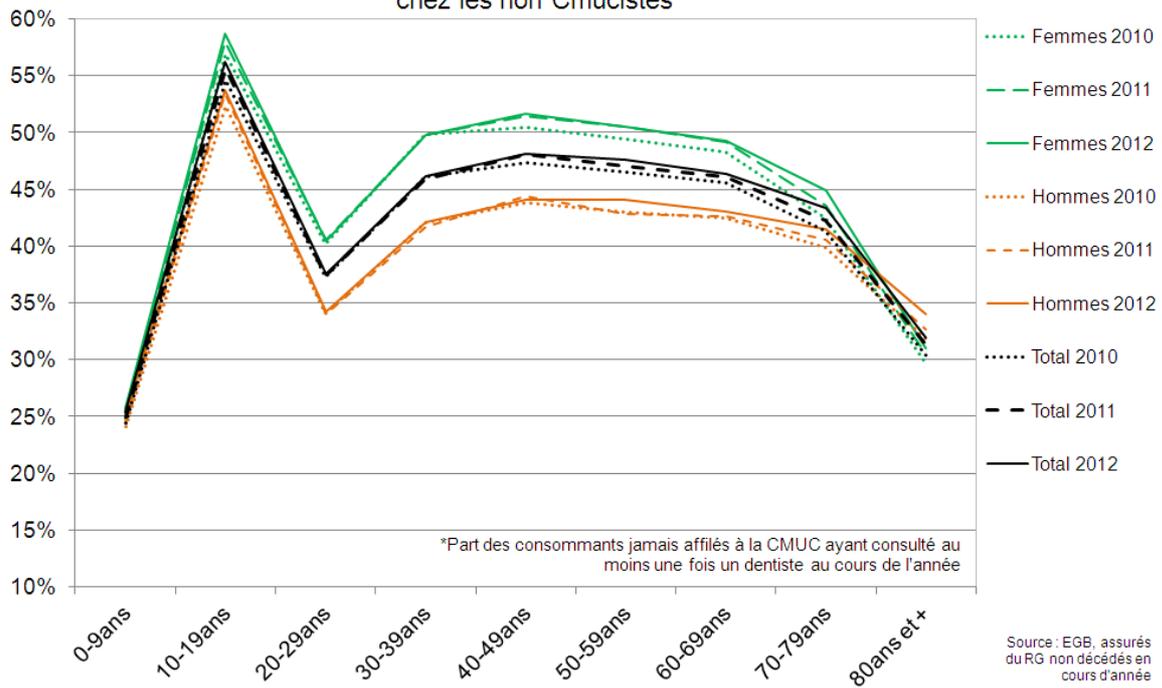
Comme on sous-estime le dénominateur (il manque les Cmucistes non consommateurs) on préfère adopter une définition stricte des recourants en dentaire Cmucistes (pour ne pas sur-estimer encore une fois le taux de recours), à savoir les Cmucistes qui étaient à la CMUC au moment où ils ont consulté un dentiste. Cette définition paraît en outre cohérente avec celle des Cmuciste :

<i>Cmucistes recourants</i> = bénéficiaires ayant eu une prestation dentaire en Cmu-c dans l'année
<i>Cmucistes</i> = bénéficiaires ayant eu une prestation en Cmu-c au cours de l'année

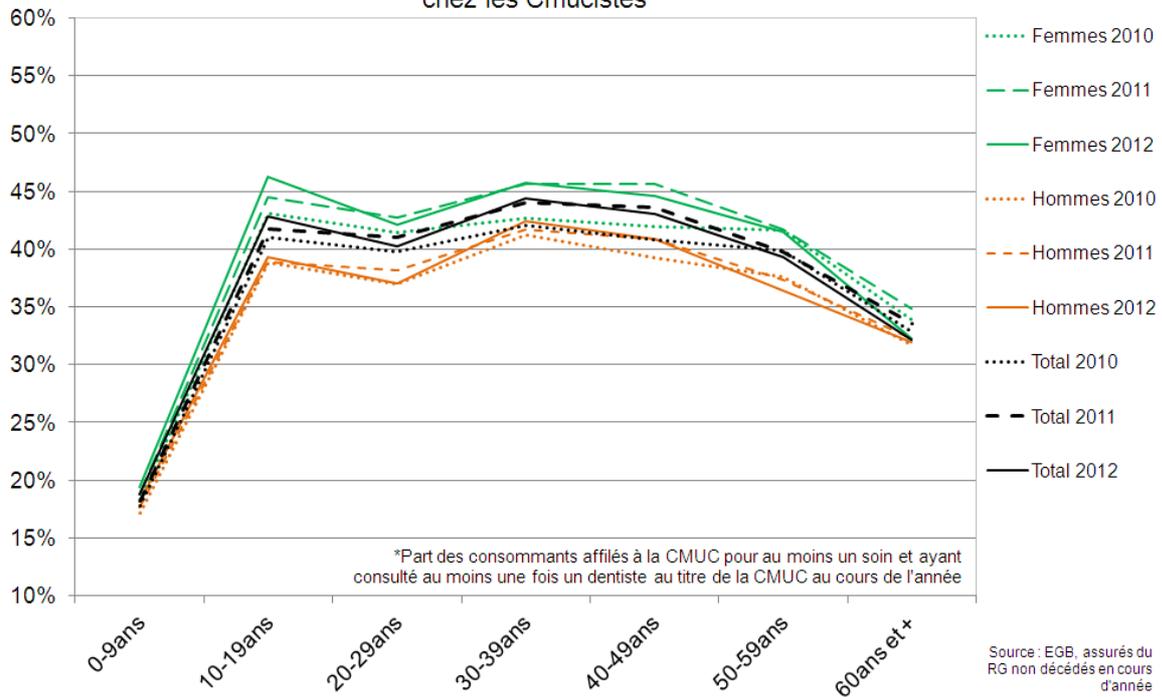
NON CMUCistes	2010		2011		2012	
Nb consommateurs non cmucistes	427 954	%	429 139	%	431 746	%
Recours aux soins dentaires	181 304	42,4%	183 815	42,8%	186 581	43,2%
Taux standardisés*	42,3%		42,8%		43,2%	

*Sur la structure par classe d'âge*sexe de 2010 du RP (France entière hors Mayotte)

Taux de recours aux soins dentaires* par sexe et tranche d'âge (2010 à 2012)
chez les non Cmucistes



Taux de recours aux soins dentaires* par sexe et tranche d'âge (2010 à 2012)
chez les Cmucistes



Annexe 10. Les fiches descriptives des indicateurs retenus pour le paquet « Familles, enfance »

Indicateur	Taux de retard à l'entrée en 6 ^{ème}
<i>Objectif correspondant</i>	Accès à la connaissance, en assurant l'égalité pour tous les enfants
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	Proportion d'élèves entrant en 6 ^{ème} avec au moins un an de retard par rapport à l'âge théorique à l'entrée en 6 ^{ème} . Cet âge théorique est de 11 ans en 6 ^{ème} . L'âge est calculé en différence de millésime par rapport à l'année de naissance.
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	DOM : Oui ZUS/non ZUS : Non Familles monoparentales : Non
<i>Sources statistiques utilisées</i>	MEN - DEPP - Système d'information SCOLARITE et enquête n°16 auprès des établissements privés hors contrat. Les données sont extraites des bases élèves établissement (BEE) qui alimentent les bases élèves académiques (BEA).
<i>Périodicité</i>	Annuelle
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	Le retard scolaire en fin de primaire est un frein à la fluidité des parcours, il est associé à une plus grande difficulté dans l'insertion professionnelle future. C'est un indicateur couramment utilisé pour mesurer les difficultés rencontrées par les élèves.
<i>Qualité et limites</i>	Principale limite : en série longue, l'indicateur reflète les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire.
<i>Améliorations possibles</i>	
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/49/3/DEPP-RERS-2013-eleves-premier-degre_266493.pdf Indicateur retenu également parmi les indicateurs sociaux départementaux http://www.drees.sante.gouv.fr/les-indicateurs-sociaux-departementaux,8626.html Insee Première N° 1512 - septembre 2014 http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1512
<i>Observations</i>	

Indicateur	Taux de couverture de restauration scolaire dans les collèges
<i>Objectif correspondant</i>	Le principe de non discrimination dans l'accès à la restauration scolaire existe déjà. Dans la pratique, sa mise en œuvre d'avère complexe. Pour le 1 ^{er} degré, la compétence appartient aux communes. Le Gouvernement travaillera avec l'AMF pour identifier les moyens de satisfaire les besoins existants au sein des populations les plus fragiles. Pour le second degré, l'Etat mobilisera davantage les fonds sociaux qui permettent d'apporter aux familles démunies le complément nécessaire aux bourses pour le règlement des frais de restauration scolaire et, d'autre part, de mieux sensibiliser les familles aux droits dont elles peuvent bénéficier.
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	Les enfants sont les élèves scolarisés dans le second degré (possibilité de se restreindre aux seuls collèges). Le taux de couverture est défini de la manière suivante : <u>Numérateur</u> : nombre de repas servis aux élèves sur une année scolaire. <u>Dénominateur</u> : nombre de jours ouvrés sur une année scolaire * nombre d'élèves de l'établissement.
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	DOM : Oui ZUS/non ZUS : Oui Familles monoparentales : Non
<i>Sources statistiques utilisées</i>	MEN - DEPP - Enquête Parc Immobilier (EPI). L'enquête permet de recueillir auprès des établissements publics du second degré des données sur le parc immobilier et sur les capacités d'enseignement et d'hébergement (internat et service de restauration).
<i>Périodicité</i>	Annuelle
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	Indicateur disponible à l'établissement donc disponible à des échelons géographiques fins. Possibilité de mesurer les disparités territoriales (Cf. Exemple d'utilisation réalisé par le rectorat de Nice). Possibilité de mesurer les évolutions.
<i>Qualité et limites</i>	<u>Principale limite</u> : Indicateur limité aux établissements publics du second degré. Pas d'informations sur le premier degré en dehors de celles disponibles pour les établissements régionaux du premier degré (ERPD).
<i>Améliorations possibles</i>	Améliorations à l'horizon 2017 (prévue dans la convention d'objectifs et de gestion de la Cnaf) : création d'un indicateur « Enfants pauvres accueillis en structures collectives » à partir du système d'information des EAJE (Établissement d'Accueil des Jeunes Enfants) nécessitant une évolution du système d'information et la mise en place de la communication de données personnelles des EAJE à la CNAF. Expérimentation actuellement en cours dans 4 départements (résultats fin 2014). Généralisation pour 2017.
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	Exemple de valorisation réalisée par le rectorat de Nice : http://cache.media.education.gouv.fr/file/Chiffres/64/6/note-03-Situation-de-la-restauration-scolaire-Rentree2012-acnice-mars2013_247646.pdf L'étude réalisée par le rectorat de Nice a mis en évidence une sous fréquentation des services de restauration scolaire dans les collèges situés dans les ZUS de l'académie. Dictionnaire des variables de l'enquête : http://infocentre.pleiade.education.fr/miqBCP/docs/univers/EPI.pdf
<i>Observations</i>	

Indicateur	Part d'enfants pauvres dont les parents déclarent une déduction fiscale relative au mode de garde
<i>Objectif correspondant</i>	Le développement des structures d'accueil du jeune enfant (0 à 3 ans) s'impose pour s'assurer des mêmes chances entre tous les enfants, pour favoriser la mixité sociale et la socialisation des enfants. C'est aussi une contribution indispensable à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, et par là, à une réelle égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. <u>Objectif quantifié</u> : Accueillir dans les structures collectives 10 % d'enfants de moins de trois ans vivant sous le seuil de pauvreté
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	<u>Numérateur</u> : nombre d'enfants de moins de trois ans vivant dans un ménage pauvre et déclarant une déduction fiscale. <u>Dénominateur</u> : nombre d'enfants de moins de trois ans vivant dans un ménage déclarant une déduction fiscale. et/ou <u>Numérateur</u> : nombre d'enfants de moins de trois ans vivant dans un ménage pauvre et déclarant une déduction fiscale. <u>Dénominateur</u> : nombre d'enfants de moins de trois ans vivant dans un ménage pauvre.
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	Rural isolé : oui DOM : pas dans la 1 ^{ère} diffusion, et à confirmer ensuite car les prestations sont spécifiques dans les DOM. ZUS/non ZUS : dans la 1 ^{ère} diffusion Jeunes : Pas dans la 1 ^{ère} diffusion Familles monoparentales : Oui
<i>Sources statistiques utilisées</i>	Insee - Filosofi (appariement des fichiers fiscaux et sociaux)
<i>Périodicité</i>	Annuelle
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	- Disponibilité plus rapide que celle de l'autre piste envisageable (généralisation de l'indicateur Cnaf prévue pour 2017) même si elle n'est pas immédiate (pas avant 2016). - Données disponibles à la commune.
<i>Qualité et limites</i>	- Une expertise devra être réalisée par l'Insee pour voir si le nombre d'enfants de moins de trois ans pourra être extrait. - La distinction mode de garde collectif/mode de garde individuel ne pourra pas être fait dans Filosofi. - Problème du non accès au droit : certains ménages non imposables ne déclarent pas leurs frais de garde et ne perçoivent donc pas le crédit d'impôt relatif à la garde de leurs enfants.
<i>Améliorations possibles</i>	Améliorations à l'horizon 2017 (prévue dans la convention d'objectifs et de gestion de la Cnaf) : création d'un indicateur « Enfants pauvres accueillis en structures collectives » à partir du système d'information des EAJE (Établissement d'Accueil des Jeunes Enfants) nécessitant une évolution du système d'information et la mise en place de la communication de données personnelles des EAJE à la CNAF. Expérimentation actuellement en cours dans 4 départements (résultats fin 2014). Généralisation pour 2017.
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	
<i>Observations</i>	

Annexe 11. Les fiches descriptives des indicateurs retenus pour le paquet

Indicateur	Nombre de dossiers de surendettement déposés et part de dossiers déclarés et jugés recevables
<i>Objectif correspondant</i>	Favoriser l'inclusion bancaire Prévenir et lutter contre le surendettement
<i>Définition précise des notions et nomenclatures utilisées</i>	Dossiers déposés : nombre de dossiers déposés par les particuliers auprès d'une commission de surendettement Dossiers déclarés recevables : nombre de dossiers pour lesquels la commission de surendettement saisie a considéré qu'ils présentaient les caractéristiques nécessaires pour bénéficier de la procédure de surendettement Dossiers jugés recevables : dossiers que la commission avait considérés comme irrecevables. Suite à un recours, le tribunal compétent a annulé cette décision et jugé le dossier recevable. Il peut dès lors suivre la procédure de surendettement.
<i>Déclinaison géographique et par sous-population</i>	La Banque de France réalise régulièrement des analyses du phénomène de surendettement par sous-population (cf. enquête typologique nationale). La production et la publication de ces analyses au niveau régional ou départemental est moins régulière car on constate peu de variation de ces données au niveau local. La dernière enquête typologique régionale porte sur les données de l'année 2012. Déclinaison possible au niveau régional ou départemental mais non pertinente au niveau infra-départemental. A expertiser pour ce qui concerne les DOM.
<i>Sources statistiques utilisées</i>	Banque de France Direction des particuliers – Service études et projets
<i>Périodicité</i>	Annuelle
<i>Intérêt de l'indicateur et interprétation</i>	L'indicateur sert à mesurer l'ampleur du phénomène de surendettement : le plus pertinent des deux est le nombre de dossiers déclarés et jugés recevables.
<i>Qualité et limites</i>	
<i>Améliorations possibles</i>	
<i>Données sources / Exemples d'utilisations</i>	Requête annuelle effectuée par la DREES. Ces indicateurs sont fournis de manière consolidée à la DREES tous les ans. Le détail par région ou par département pourrait être fourni à la DREES pour communication aux différents services déconcentrés intéressés.
<i>Observations</i>	

